



Port Haliguen Quiberon

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 16 JUIN 2025**

Madame, Monsieur,

Chers actionnaires,

Les ports de plaisance du Morbihan sont structurants pour notre territoire classé

« Premier département nautique français »

La politique portuaire, décidée par le Conseil départemental du Morbihan, est un de ses atouts.

La vision que je vous propose est de continuer d'investir et de faire progresser sans cesse nos services. Cette vision de l'avenir est assortie de nos décisions claires :

- Pour anticiper et planifier nos actions
- Pour convaincre tous nos partenaires
- Pour valoriser le patrimoine qui nous est confié
- Pour financer nos réalisations.

Ma vision, c'est très naturellement aussi :

- Une volonté et un engagement de tous les élus de se mobiliser et d'investir sur le long terme au service de l'intérêt général.
- Une production technique et commerciale pour renforcer l'attractivité des ports et des sites : valoriser leur beauté !
- Un état d'esprit d'innovation pour sans cesse, entreprendre, se renouveler et faire « bouger notre marché » et progresser.
- Une recherche permanente de coopérations avec tous nos partenaires et parties prenantes : élus, salariés, responsables d'entreprises, associations nautiques ou d'usagers...
- Des choix financiers rigoureux adossés à nos ressources...

Pour 2025, j'ai décidé de poursuivre notre politique d'investissements et de services. Ensemble, nous relèverons de nouveaux défis :

- Le défi de la renommée et de la notoriété du Morbihan. Le développement ne s'oppose pas à la qualité de la vie. Il en est une des conditions. Des projets pour les ports des îles ou pour tous nos ports et sites seront conduits avec attention.
- Le défi du partenariat. La réussite de nos projets des partenaires est une exigence. La performance d'un territoire dépend souvent de l'intensité des relations tout autant que des atouts de chacun. Je pense à nos partenaires : communes, intercommunalités, usagers...
- Le défi environnemental. La réalisation de nouvelles productions énergétiques ou d'évolution de pratiques (limiter les nuisances, les pollutions, faire des économies d'électricité, d'eau...), sera accentuée.
- Le défi financier. Le Conseil départemental comme tous nos autres actionnaires sera attentionné au projet de notre compagnie en 2025.
- La préparation de l'entrée au capital de Lorient Agglomération et de la Région Bretagne, pour la gestion des ports de Lorient est aussi un défi de transformation.

Ainsi, en 2025, nos démarches commerciales pour proposer à toutes les collectivités des solutions de qualité, différenciantes et ayant un impact positif sur la santé, la qualité de vie et l'environnement, devront être adaptées.

Ce jour, notre assemblée étudiera nos choix, nos chiffres de ventes et nos investissements. Mais avec ces données, il y a, évidemment, des personnes créatives et émotionnellement engagées.

Aussi, je remercie notre conseil d'administration pour son engagement, son soutien et ses interventions.

Vous pouvez compter aussi sur l'engagement de toutes nos équipes pour accroître les qualités de notre entreprise. Elles sont aussi au cœur de notre réussite. Notre but est d'améliorer ensemble notre compétitivité et de proposer, sans cesse, de nouvelles réponses pour satisfaire notre clientèle et nos collectivités.

Quant à vous, Chers actionnaires, je vous remercie très sincèrement de la confiance que vous m'accordez.

David LAPPARTIENT

Président Directeur Général

ORDRE DU JOUR
de l'Assemblée générale ordinaire
fixée le 16 juin 2025 à 14 h 30

HEMICYCLE

HOTEL DU DEPARTEMENT - VANNES

- I - Approbation des procès-verbaux des réunions des Assemblées générales des 27 mai et 15 novembre 2024
- II - Assemblée générale ordinaire :
 - 1- Rapport de gestion 2024 du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale
 - 2- Rapport du commissaire aux comptes sur le bilan et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024
 - 3- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
 - 4- Résolutions
- III - Nomination du commissaire aux comptes
- IV - Orientations générales
- V - Questions diverses

<<<<<<<<<<

*Le Conseil d'Administration réuni le 25 avril 2025 a arrêté les comptes de la société.
Ils sont soumis à l'approbation de notre assemblée générale du 16 juin 2025.*

I - **Approbation des procès-verbaux des réunions des Assemblées générales des 27 mai et 15 novembre 2024**

(Annexe n° 1)

II - **Assemblée générale du 16 juin 2025 – Rapports**

1- Le rapport de gestion du Conseil d'administration présente la vie de la société et son activité opérationnelle (A), les comptes annuels et le bilan arrêté au 31/12/2024 (B).

Les actionnaires ont reçu les rapports du conseil d'administration. Ils ont disposé de la formalité de poser des questions par écrit, en application de leur droit d'information.

A/ Vie de la société et activité opérationnelle 2024

Malgré les incertitudes économiques actuelles, globalement, l'évolution du chiffre d'affaires de la Société est favorable sur l'exercice 2024 et s'établit à + 5.4 % (+ 1 718 k€, avec le Port de REDON en plus sur 2024 pour 300 K€ de chiffre d'affaires).

Sur l'année 2024, le chiffre d'affaires des Ports (hors ventes de carburant et boutique du Port) progresse de + 7.2 % (+ 1 934 k€ par rapport à l'année 2023). Ce qui est aussi un bon indicateur.

Le chiffre d'affaires des sites touristiques est également en net progrès (+ 8 % ; + 106 K€).

Il convient toutefois de noter le recul des ventes de marchandises (essentiellement les ventes de carburant) qui impacte négativement l'évolution globale du chiffre d'affaires de la Société (-323 k€, - 8 %).

Par ailleurs, sur l'exercice 2024, le total des charges de ressources humaines de la Compagnie s'élève à 10 581 K€ (hors intérressement et participation) contre 10 201 K€ sur l'exercice 2023, soit + 381 K€ (+ 3.7 %). L'évolution est donc inférieure à l'objectif fixé pour l'exercice 2024 (+ 5 %), et beaucoup moins importante qu'en 2023 par rapport à 2022 (+ 12.6 %).

Les charges d'électricité et d'eau s'établissent à un montant global de 1 293 K€ sur l'année 2024, contre 1 445 K€ en 2023 (- 152 K€, - 10 %). Pour mémoire, l'année 2023 avait été marquée par une très forte progression de ces deux charges (+ 694 K€ ; + 92 % par rapport à l'année 2022).

Nous constatons donc une évolution plutôt favorable des indicateurs du Compte de Résultat sur l'exercice 2024 par rapport à l'exercice 2023. Le chiffre d'affaires de l'année 2024 atteint 33.8 M€, l'évolution des charges de la Société est maîtrisée et le résultat net 2024 s'établit à + 2.2 M€.

Le maintien de notre vigilance et de notre prudence est toutefois nécessaire compte tenu des incertitudes économiques actuelles. Cette gestion rigoureuse (agir sur notre marché, commercialiser et maîtriser les dépenses) forme un atout déterminant.

La réussite de notre plateforme numérique « maplacedeportenmorbihan.com », mise en place en avril 2021, favorise nos nouvelles démarches commerciales. Les nouveaux contrats « mixtes » (places à terre et à flot en alternance) sont très appréciés. La bonne synergie de « groupe » avec Atout Ports a été encore renforcée en 2024. C'est un nouveau point fort pour accroître les compétences de nos personnels et nos connaissances pour progresser.

Le bilan commercial de l'année 2024 est positif et nous mobilise dans l'objectif de poursuivre notre croissance :

En poursuivant toutes nos études et nos projets d'investissements en lien étroit avec les élus.
En étudiant avec l'ADT (agence de développement touristique) et le Département toutes les actions de communication et de promotion possibles ;
En réorganisant, sans cesse, le travail de nos personnels (contenus et objectifs) ;
En coordonnant nos réponses commerciales pour les professionnels de nos équipements.

Ainsi en permanence, en cohérence avec nos orientations générales, **nos investissements et aménagements portuaires sont poursuivis. Sur tous nos ports et sites, nous rénovons et valorisons notre patrimoine (technique et commercial).**

Notre démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), initiée en 2021, et concrétisée en 2023 par l'obtention du label « confirmé », niveau 2 sur 3, valorise nos actions. Le partenariat SNSM et le développement du Passeport Morbihan (une « vraie économie circulaire » : occuper la même place de port par plusieurs navires) sont ainsi accentués.

Le niveau d'équipements **des ports des îles** qui nous sont confiés a été nettement amélioré. Les actions d'améliorations se poursuivent pour ces ports en 2025. L'importance du service à offrir aux habitants est un enjeu (accueil quotidien, transports de marchandises, artisans, colis...). Ces nouvelles orientations sont indispensables pour mieux répondre aussi aux demandes des collectivités.

La recherche de foncier disponible à proximité de nos ports est aussi un autre enjeu. Pour répondre à la demande de services portuaires, cette orientation sera conduite dans les semestres à venir en lien avec les élus locaux. Des actions illustrent cette démarche :

- La Trinité sur Mer (Zone d'activités de Kermarquer) – **Mise en service prévue en juillet 2025**
- Arzon (Zone d'activités le Redo) – Etude en cours avec la commune et GMVA.
- Arzal (propriété PEP 56 à négocier)
- Locmiquélic (projet terrains communaux – Pen Mané)
- Quiberon (transformation d'un parking communal)
- Vannes (contacts avec les chantiers navals).
- Baden (chantier situé « Le Parun »)
- Redon (port de commerce)

Cette orientation renforcera nos offres de services. Souvent en lien avec les communes et les professionnels locaux, ces réponses sont valorisantes. Cette recherche de valorisation de nos actifs et locaux situés sur les domaines des ports sera continuée.

L'année 2024 a vu également la poursuite de la mise en œuvre de nouvelles réponses de sécurité / sûreté dans nos ports et sites. Déployer des équipements de vidéo protection, revoir l'aménagement et éventuellement, accroître la présence de personnels sont nos choix. Des opérations importantes ont été réalisées (Port du Crouesty, Quiberon, Etel...). Il s'agit d'apporter plus de sûreté et de poursuivre également nos coopérations avec la gendarmerie et les maires.

Accentuer nos actions concernant également le bon entretien de nos équipements (propreté, renouvellement, adaptations, mise aux normes, dragages...) car il conditionne notre crédit commercial et de gestion.

Pour accroître le marché de la plaisance, nous répondons également aux sollicitations des collectivités souhaitant nos interventions pour développer les ports. Le travail avec les ports de la Rade de Lorient l'illustre pleinement.

Notre goût du progrès et de réalisation d'investissements de long terme trouve ainsi des réponses concrètes pour réussir le développement économique, touristique et de loisirs voulu par le Département du Morbihan.

1 – La vie de la société

Au cours de l'exercice 2024, différents évènements sont venus rythmer la vie de la société.

1.1 - Le Conseil d'administration (*Annexe n° 2*)

Votre conseil d'administration s'est réuni trois fois au cours de l'année 2024, à l'initiative de son Président, afin d'organiser le fonctionnement de la société dans le cadre des orientations que vous aviez définies.

Le conseil a examiné tous les sujets opérationnels de la société et donné des instructions concrètes pour mettre en œuvre la stratégie et le plan d'affaires.

Le conseil a approuvé notamment les conventions de concessions ou de services au profit des collectivités.

Conformément à la définition de notre mission de partenaire économique des collectivités locales, nous avons répondu aux différentes sollicitations et avons présenté des projets de gestion adaptés. Les sujets examinés par le conseil d'administration ont été très nombreux.

➤ **La gouvernance de la Société. Ce point est essentiel.** Le statut de société publique locale exige un soin particulier à la passation des contrats et à l'organisation du **contrôle analogue**, c'est-à-dire à la mise à disposition des documents préparatoires aux décisions. **L'assemblée des actionnaires**, non représentés au conseil, s'est également réunie une fois en 2024. Mme le Maire d'Arzon la représente au sein du conseil d'administration et de la commission des achats.

Le fonctionnement du **comité des investissements** (2 réunions), du **comité des achats** (6 réunions) et du **comité des finances** (1 réunion) facilite également le **contrôle analogue** tout au long de l'année. Par ailleurs, la tenue du **comité stratégique par port** et **par site** le complète. La qualité des relations avec tous les élus doit favoriser ces actions. Aussi, la compagnie doit en permanence renforcer son écoute de la demande de chacune des collectivités actionnaires.

1.2 – Les faits marquants de l'année 2024

Au cours de l'année 2024 et en ce début d'année 2025, les **faits marquants** de l'activité de notre entreprise peuvent être présentés ainsi :

- ✓ **Une croissance commerciale des ports** valorisée par le succès des nouveaux contrats (terre/mer) et des nouveaux locaux commerciaux à La Trinité sur mer et à Etel notamment ;

- ✓ **La poursuite des opérations de dragages** (terminées en 2024 dans les Ports de Locmiquélic et du Crouesty) ; A Vannes (seconde phase en préparation) et à la Trinité sur Mer (en cours actuellement, ainsi qu'une grande opération prévue en 2027), facilitée par la montée en puissance des lagunes de Tohannic de Vannes ;
- ✓ **La poursuite d'investissements en 2024 qui ont modifié toutes nos offres de services :**
 - ✓ **Etel** : Travaux d'aménagement de la capitainerie et des sanitaires, ainsi que du restaurant CHE LUZ terminés sur 2024 ;
 - ✓ **La Roche Bernard** : Une nouvelle capitainerie et la réhabilitation du chantier naval de la couronne ont été mis en service en 2024 ;
 - ✓ **La Trinité sur Mer** : La mise en service en 2024 des nouveaux locaux commerciaux, et la poursuite des travaux de restructuration du port et de la plateforme de Kermarquer ;
 - ✓ **Port Haliguen Quiberon** : Aménagements du quai des artistes et du boulevard des émigrés ;
 - ✓ **Saint Goustan - Auray** : Nouveaux pontons livrés ;
 - ✓ **Arzal Camoëhl** : Fin du réaménagement des appontements flottants ;
 - ✓ **Cairn du Petit Mont - Arzon** : Dispositif de médiation immersive ;
 - ✓ **Le Crouesty** : Travaux d'interface VILLE / PORT, construction de bâtiments techniques et des sanitaires du REDO ;
 - ✓ **Vannes – Port de commerce** : Confortements des perrés
 - ✓ **Folleux** : Aménagement et équipement de la halte nautique de Cran, création d'une terrasse devant la capitainerie
- ✓ **Le lancement des travaux d'aménagement du port de La Trinité sur Mer et la finalisation de la modernisation du port du Crouesty/Arzon**, après de nombreuses années de préparation, de longues études et l'obtention des arrêtés préfectoraux ont été intenses ;
- ✓ **La réorientation de nos provisions pour gros entretien** qui seront exclusivement affectées, dès l'exercice 2024, à l'anticipation des coûts très importants de dragages futurs de nos Ports (Le Crouesty en 2024, La Trinité sur mer en 2024, 2025 et 2027, Port Haliguen Quiberon, Vannes etc...) ;
- ✓ **De nouveaux partenariats** avec Eaux et Vilaine (engagement sur la participation financière à l'écluse pour 1.4 M€), la SNSM, la Semaine du Golfe, illustrent nos choix de partenariats actifs ;

- ✓ **Des décisions d'études importantes pour les ports** de Houat, Arradon, Etel, Locmiquélic, La Roche Bernard ; **Ainsi que la poursuite des opérations pour les nouveaux services de PENERF-DAMGAN** ;
- ✓ **La récente intégration réussie, à compter du 1^{er} septembre 2023, du Port de REDON** au sein des Ports confiés, ainsi que du **Port de Saint Jacques Sarzeau confié à la Compagnie à compter du 1er janvier 2025** ;
- ✓ **La poursuite des pourparlers avec la Région Bretagne et Lorient Agglomération**, visant notamment à confier à la compagnie des Ports du Morbihan la gestion des Ports de la rade de Lorient ;
- ✓ **Le label RSE** (Responsabilité Sociétale des Entreprises) obtenu en 2023. Un engagement puissant pour l'avenir ;
- ✓ **La poursuite du perfectionnement de la plateforme numérique « maplacedeportenmorbihan.com », mise en service en avril 2021** pour dynamiser la relation commerciale avec les plaisanciers (production de la société Atout Ports) - Un enjeu de développement –
- ✓ À la suite de la création d'Atout Ports et de ses premiers succès, **la poursuite des coopérations (mise en commun des moyens du Groupe)** par l'intermédiaire du **GIE SUP PORTS 56**, sont conformes à nos objectifs de progrès ;

Ces actions marquantes nécessitent des contributions importantes. Elles sont nécessaires pour transformer et adapter nos équipements aux besoins de nos clientèles et plus généralement à ceux de tous nos visiteurs.

1.3 – En 2024, des réalisations d'investissements pour préparer l'avenir



INVESTIR pour l'avenir et assurer la pérennité du projet de politique portuaire et touristique du Morbihan est notre objectif essentiel. Cette orientation claire s'est traduite dans les actions, en 2024, avec plus de 20 M€ de travaux et d'acquisition de matériel

réalisés, dont des investissements immobilisés pour 15.7 M€, ainsi que des renouvellements et le **gros entretien des installations pour 4.4 M€ (dragages notamment)**.

Les projets de chaque port et site sont conduits pour répondre au besoin de maintien et de renouvellement productif, mais bien évidemment à celui également de croissance.

En 2024, les investissements réalisés ont été très nombreux et variés. Ils concernent des actions de gros entretiens et mise à niveau tout autant que des investissements d'accroissement de notre actif (nouveaux locaux, mouillages...).

Il y a lieu de mentionner de façon notable les principales réalisations suivantes en 2024 :

Folleux

Réorganisation capitainerie	17 000 € HT
-----------------------------	--------------------

Cran (Arc Sud Bretagne)

Aménagement et équipement halte nautique	100 000 € HT
--	---------------------

La Roche Bernard :

Nouvelle capitainerie et travaux de rénovation des ANC - Capitainerie	1 200 000 € HT
---	-----------------------

Arzal-Camoël :

Réfection parking le long de la berge rive Arzal	26 000 € HT
Travaux bâtiment de sablage	75 200 € HT

Penerf – Damgan :

Pose et dépose appontements saisonniers	36 000 € HT
Maîtrise d'œuvre réalisation bâtiment SNSM dans la maison de l'huître	30 000 € HT

Le Croesty :

Démolition maison du port	70 000 € HT
Réaménagement de la partie Est et des espaces publics	2 250 000 € HT
Création sanitaires et bureaux d'informations touristiques	2 340 000 € HT
Aire de carénage	25 000 € HT
Diagnostic technique installations électriques	31 100 € HT

Saint Jacques - Sarzeau

Etude d'agitation et hydro sédimentaires + bathy port de Saint Jacques	27 400 € HT
--	--------------------

Île aux moines / Port Blanc - Baden :

Travaux d'adaptation du terre-plein de l'Île aux Moines (gestion du flux)	50 000 € HT
---	--------------------

Arradon :

Achat moteur pour bateau de service

11 200 € HT**Vannes :**

Conception et réalisation d'une nouvelle passerelle mobile

130 000 € HT

Adaptation et sécurisation du ponton H

67 000 € HT**Saint Goustan - Auray :**

Mise en place de nouveaux pontons sur chaînes

205 000 € HT**La Trinité sur Mer :**

Reconstruction des locaux de services

1 016 500 € HT

Modernisation des infrastructures

7 070 000 € HT

Aménagement de la plateforme de Kermarquer

1 255 800 € HT

Travaux Restaurant la Marée Douce

200 000 € HT**Houat :** Préparation mise en place ponton**PM****Hoedic**

Désensablement urgent cale Argol

21 000 € HT**Etel :**

Réhabilitation restaurant ché Luz

220 000 € HT**Locmiquélic :**

Réfection toiture local Minahouet

43 000 € HT

Dragages complémentaires

16 000 € HT

Etude intention architecturale passerelle contournement Pen Mané

14 500 € HT**Tohannic – Lagunes Vannes**

Réparation bâche lagune 1

72 000 € HT**TOTAL RÉALISÉ****16 620 000 € HT**

En 2024, de nombreuses études ou engagements d'actions ont été entrepris pour valoriser nos services. Les deux projets importants des ports du Crouesty et de la Trinité sur Mer se réalisent.

Les échanges se poursuivent avec la ville de Vannes sur le sujet d'aménagement des lagunes de Tohannic. Cet équipement de valorisation des sédiments de dragages est un atout de notre département.

Par ailleurs, des investissements en matériels et équipements techniques (grues, remorques, signalétique, etc...) ont été réalisés.

Les démarches de préparation des investissements sont souvent longues. Face aux enjeux environnementaux, nos réponses doivent, par conséquent, être anticipées. Les projets sont de plus en plus exigeants à produire.

A noter toutefois que L'Etat, par le concours du CEREMA, devrait soutenir nos actions, en valorisant nos choix et en nous aidant financièrement (1M€).



Et RÉPONDRE aux nouveaux besoins d'investissements des collectivités est un **nouveau défi**.

C'est en effet la gestion du port, des équipements et des services qui nous permettent de disposer de l'expertise « métier » pour définir avec les élus la stratégie commerciale et d'investissements.

Nos actions concrètes pour faire bouger notre marché de la plaisance peuvent convaincre les collectivités d'adopter une **stratégie d'aménagement** globale du port et de ses abords (accès, parkings, espaces, commerces, numérique...).

Des études de faisabilité sont également réalisées pour proposer des avancées. Il peut s'agir de recherches foncières à proximité des ports, d'aménagement de parkings ou des abords (Arradon), de nouveaux pontons ou de passerelles (Vannes) ou de création de nouveaux services (Locmiquélic, Houat, Hoëdic). Ce travail d'études est souvent essentiel.

Il est lié à nos actions d'entretien de nos équipements et à l'adaptation de notre patrimoine confié.

1.4 – Une variété de services adaptée à la demande

A la démarche d'investissements est associée une multitude de services pour les plaisanciers visiteurs et touristes. A l'offre de places de port, notre société a continué de déployer, en 2024, de nouveaux services et une organisation sur mesure. Elle est appréciée par les collectivités et nos partenaires et permet d'élargir notre audience :

La réussite des politiques de « [port à terre](#) » à La Roche Bernard, Folleux, La Trinité sur Mer, Etel, Locmiquélic, Le Rédo-Arzon ou Porh er Bleye-Baden. Les choix ont été très concluants en 2024. Notre clientèle portuaire apprécie nos offres.

Des services numériques fiables créés avec la société [ATOUT PORTS](#) (primo-accès, parkings, commerces, carte Plaisance Morbihan, Passeport écluses, [portail numérique : « *maplacedeportenmorbihan.com* » ...\).](#)

Le progrès du Wind Morbihan : capteurs de vents conçus avec l'Ecole Nationale de Voile de Saint-Pierre-Quiberon posés à l'Île d'Arz, Groix et l'Île Dumet (44). Une innovation morbihannaise remarquée qui désormais s'exporte (Finistère, Loire Atlantique) !

Des partenariats concrets avec le Département du Morbihan et les Communes (groupement de commandes, contrats « ad hoc », prestations de services et de programmation...). Notre société participe aussi aux côtés de l'ADT-Agence de développement du Tourisme- et des offices de tourisme (AQTA, GMVA, Arc Sud Bretagne, Lorient Agglomération) à des actions de promotion du Morbihan.

Notre participation active auprès des instances professionnelles (APPB, FFPP).

1.5 – Des ressources humaines qui évoluent en permanence (annexe 3)

L'effectif global de la société en 2024 s'établit à **288 personnes-191 EQTP** (contrats Equivalent Temps Pleins) (contre 320 personnes en 2023 représentant 189 EQTP), soit un total de **302 contrats signés au cours de l'année 2024**, dont :

- ✓ 160 contrats à durée indéterminée
- ✓ 28 contrats à durée déterminée
- ✓ 9 contrats d'apprentissage et de professionnalisation
- ✓ 105 contrats saisonniers

- ***Des ressources humaines déterminantes pour nos services :***

Notre entreprise est constituée d'une grande multiplicité de points de services (34), dont certains sont de taille et de nature très différentes. Cette diversité est inhérente à notre développement. Notre activité est de plus très saisonnière. Certains points de services ont même une activité exclusivement estivale.

Ces deux particularités sont une des composantes essentielles de nos ressources humaines. Elles nécessitent une grande polyvalence de notre personnel et l'embauche d'un nombre important de CDD.

Au-delà des compétences techniques, la polyvalence exige des profils de personnes qui ont la capacité de s'adapter. Le recrutement doit prendre en compte cette composante.

La formation et l'accompagnement des personnels en CDD par nos permanents ainsi que l'adaptation de notre organisation de travail sont nécessaires pour garantir une qualité de services et répondre avec professionnalisme aux besoins des plaisanciers.

Notre cœur de métier est l'accueil et l'entretien de nos espaces confiés par les collectivités. Notre réussite passe par le développement des compétences de chacun. Celle-ci ne pourra se faire sans une attention permanente de tous à la santé physique, mentale et à la sécurité de chaque personnel de l'entreprise.

- ***Les effectifs :***

Pour assurer l'ensemble de ces missions, notre entreprise a enregistré 191 personnes en Equivalent Temps Plein (ETP) sur l'année 2024.

Cet effectif varie selon la saisonnalité des lieux. Ainsi, entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024, l'entreprise compte 288 personnes, dont 133 personnes en contrat à durée déterminée (105 saisonniers et 28 contrats à durée déterminée pour autres motifs).

- ***L'égalité professionnelle :***

Sur ces 288 personnes nous comptons 114 femmes et 174 hommes. Le personnel est majoritairement masculin sans doute en partie en raison de « l'image traditionnelle » du métier d'agent de port et du caractère physique de certaines missions. Notre attention est quotidienne sur l'égalité professionnelle, le recrutement, les métiers, les formations ou les évolutions professionnelles. Nous devons, dans notre recrutement, développer notre attractivité auprès des femmes et faire progresser fortement la part de notre personnel féminin dans l'encadrement.

- ***La pyramide des âges :***

L'âge moyen du personnel permanent est plutôt élevé (45 ans) même si celui-ci a baissé ces dernières années.

Nous devons en effet anticiper les évolutions et les futurs départs en ayant une gestion prévisionnelle de nos emplois et de nos compétences. Embaucher aujourd’hui des salariés avec du potentiel de carrière pour promouvoir demain nos futurs encadrants.

- ***L'ancienneté :***

Le personnel de l’entreprise est marqué par une assez forte ancienneté. Cela révèle la fidélité à l’entreprise et au métier malgré un contexte social où le monde du travail est plus « volatile ». Le turn-over est assez faible. Ce qui traduit plutôt une bonne adhésion aux valeurs de l’entreprise.

Pour renforcer cette fidélité du personnel, nous avons proposé un recrutement en CDI intermittent à certains saisonniers. Le salarié alterne sa saison avec une période non travaillée dans l’entreprise mais il est un salarié en CDI avec les avantages, l’appartenance et la fidélisation.

- ***L'absentéisme :***

Le taux d’absentéisme calculé au mois de décembre 2024 est de 3,71% contre 4,51% en 2023. Cette amélioration du taux d’absentéisme est un marqueur important de la santé et de la sécurité dans l’entreprise même s’il faut garder une attention particulière et toujours réfléchir et travailler pour le faire baisser.

Ce taux d’absentéisme prend d’ailleurs en considération, outre les absences pour arrêt de travail, accident de travail, maternité ou maladie professionnelle, également les absences pour congés sans solde (4 personnes en 2024). Ce type d’absence fait partie des nouvelles pratiques auxquelles l’entreprise doit s’adapter.

- ***La santé – Sécurité :***

La prise en compte de la santé et de la sécurité dans l’entreprise est un axe majeur de notre politique des ressources humaines. C’est un travail permanent et quotidien de la direction, du service des ressources humaines et de chaque direction de port et de site.

La politique de prévention initiée dans les années précédentes se déploie sous la forme de différentes actions :

- Des réunions de bassin pour chaque catégorie de postes où chacun peut partager son expérience avec ses collègues et s’enrichir des pratiques de l’autre ;
- Une réunion annuelle pour l’ensemble du personnel avec la santé et la sécurité au travail dans l’ordre du jour ;
- Des formations sur mesure en sécurité pour le personnel plan d’eau, de manutention et d’entretien ;
- Une formation interne renforcée et qualifiée : une équipe de 3 formateurs en interne pour la conduite des engins

Pour autant, l’écoute active de ses collègues, du directeur, des consignes et l’attention à son environnement sont des éléments essentiels pour maintenir sa propre sécurité et celle de ses collègues.

- ***Les formations :***

La formation est essentielle pour développer les compétences nécessaires et accroître la performance économique de notre entreprise.

Le mouvement permanent de notre entreprise oblige chacun à devoir se réinventer, apprendre de nouvelles techniques ou à s'adapter aux évolutions.

Chaque responsable d'exploitation doit être au quotidien en alerte sur les difficultés de fonctionnement de son équipe, les manquements ou les axes d'amélioration individuels et collectifs.

La formation est une réponse pour faire progresser chacun individuellement et en conséquence faire progresser le collectif.

- ***La représentation du personnel :***

Notre entreprise est dotée d'un Comité Social et Economique (CSE) et de deux délégués syndicaux. Ces deux instances fonctionnent régulièrement dans un dialogue constructif avec la direction sur tous les sujets relevant des conditions dans l'exécution de son contrat de travail : la sécurité, la rémunération, l'organisation du travail, les journées de cohésion,

Dans ce cadre nous négocions des accords d'entreprise qui ont vocation à améliorer les conditions de travail ou les avantages sociaux des personnels ou également de motiver le personnel à la réussite économique de l'entreprise.

Nous avons ainsi négocié en 2024 un avenant à l'accord d'intéressement renforçant la prime d'intéressement en cas de progression du résultat d'exploitation et également une prime valorisant la présence des salariés sur la période de plus haute activité de nos ports.

- ***Faire progresser nos personnels dans un contexte financier maîtrisé :***

La maîtrise des charges pour l'ensemble des postes de l'entreprise est un point essentiel permettant de garantir la pérennité de notre économie. La masse salariale en fait partie.

Au 31 décembre 2024, les charges globales de ressources humaines de l'entreprise (hors intérressement et participation des salariés) ont augmenté de 5,47 %, en tenant compte des recrutements, des revalorisations individuelles de salaires, des augmentations de la convention collective des ports de plaisance dont relève l'entreprise (soit 2% des salaires au 1^{er} janvier 2024). Maîtriser les charges de personnel doit se faire en réfléchissant à des organisations mieux adaptées, repensées, faire du sur mesure pour optimiser le temps de travail de chacun.

Réfléchir à de nouvelles organisations ou à de nouvelles idées est d'ailleurs un des enjeux de la qualité de l'encadrement de l'entreprise et donc du recrutement de celui-ci.

- ***Le recrutement et l'avenir de nos ressources humaines :***

Les profils recrutés sont très variés. Pour ce faire, les prérequis (en dehors des exigences du métier) sont axés sur le savoir-être. En effet, nous axons nos critères de recrutement sur les motivations et les projets des candidats. Nous élargissons nos canaux de diffusion au plus grand nombre.

Nous développons des partenariats avec des écoles, des institutions publiques, des centres de formation pour attirer le plus de talents vers le métier d'agent de port.

Dans les recrutements nous avons une vigilance accrue sur les compétences comportementales complémentaires aux aptitudes techniques (le sens du service, l'intelligence relationnelle, les capacités de communication, les aptitudes interprofessionnelles, la pensée systémique, ...).

Rappelons que le succès d'une entreprise dépend en grande partie des personnes qui la composent. Les personnels recrutés pour l'encadrement devront ainsi avoir le discernement et l'aptitude à innover, impulser les changements et à prendre les bonnes décisions pour orienter notre entreprise de demain vers de la croissance économique.



1.6 – L'engagement d'une démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)

La RSE est aujourd’hui un facteur déterminant pour placer l’entreprise dans une démarche d’amélioration continue.

La Compagnie des ports du Morbihan s'est engagée dans cette démarche il y a plus de 2 ans. Son ambition est forte. Elle veut intégrer la RSE au cœur de ses activités et de son management aux fins de transformer les pratiques et les activités vers une performance globale : économique, environnementale et sociale. Il s'agit alors de créer de la valeur ajoutée pour ses parties prenantes et son territoire.

Elle met ses valeurs en actions. Elle améliore ses pratiques responsables, des stratégies environnementales et des choix d’investissements durables. Toutes ces actions permettent de renforcer l’ensemble des relations et d’améliorer la qualité des services.

Les effets de notre engagement sont multiples :

- **Accroître notre performance**

La RSE améliore les pratiques commerciales, sociales et environnementales de l'entreprise et influence positivement la valeur immatérielle à moyen terme. Le Passeport Morbihan, excellent exemple « d'économie circulaire » est mis en valeur.

- **Prévenir et maîtriser les risques** environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les comités du Conseil d'administration définissent les objectifs.

- **Renforcer l'acceptabilité sociale de notre activité**

La Compagnie des ports du Morbihan dispose déjà d'une forte adhésion de la part des élus des communautés territoriales, des clients et des professionnels du nautisme. La démarche RSE renforce cette adhésion en valorisant le territoire et l'activité par le dialogue, la préservation de l'environnement par exemple.

- **Fidéliser et attirer les talents, motiver nos collaborateurs**

L'implication de l'entreprise dans le développement durable ou dans le bien-être de nos salariés, le traitement respectueux de nos fournisseurs, nos clients, sont des facteurs d'attractivité pour attirer ou fidéliser des personnels.

- **Accroître les conditions de sécurité du travail (santé, équipements...)**

- **Se différencier de la concurrence**

Le département du Morbihan et la Compagnie des ports du Morbihan ont été des précurseurs de l'économie circulaire avec la création du Passeport Escales. La démarche RSE s'inscrit dans cette démarche de différenciation.

- **Faire des économies**

Réduire sa consommation d'eau ou d'énergie se traduit en économies financières.

- **Innover**

Intégrer les préoccupations environnementales et sociales conduit à des innovations de services ou à des innovations sociales par exemple, grâce à la participation de toutes les parties prenantes.

En Juillet 2023, la Société a atteint le niveau « Confirmé » du label AFNOR « Engagé RSE », soit le niveau 3 sur 4 avec un total de 626 points obtenus sur 1 000 possibles. (Le label AFNOR prévoit 4 étapes : RSE initial, RSE progression, RSE confirmé, RSE exemplaire).

Les audits de surveillance de notre label Engagé RSE « confirmé » sont intervenus les 3-4 et 5 décembre 2024 avec notre auditeur AFNOR. Il s'agit d'audits de

surveillance simple à 18 mois qui ne remettent pas en cause le niveau de label initial.

**Se fixer ainsi une nouvelle ambition de développement durable
est source de progrès continus.**

Ce label « RSE », évalué par des indicateurs, dynamise toutes nos actions.

2 Un niveau d'activité en progression en 2024

*Chacun des graphiques suivants, général pour la Compagnie, est repris en **annexe 4** pour chacun des ports de manière plus détaillée (documentation)*

2.1. Une capacité d'accueil stable :

A périmètre constant, la capacité d'accueil des ports de la Compagnie reste stable en 2024, soit 12 230 places. Avec l'intégration du port de Redon en septembre 2023, cette capacité s'élève maintenant à 12 400 places.

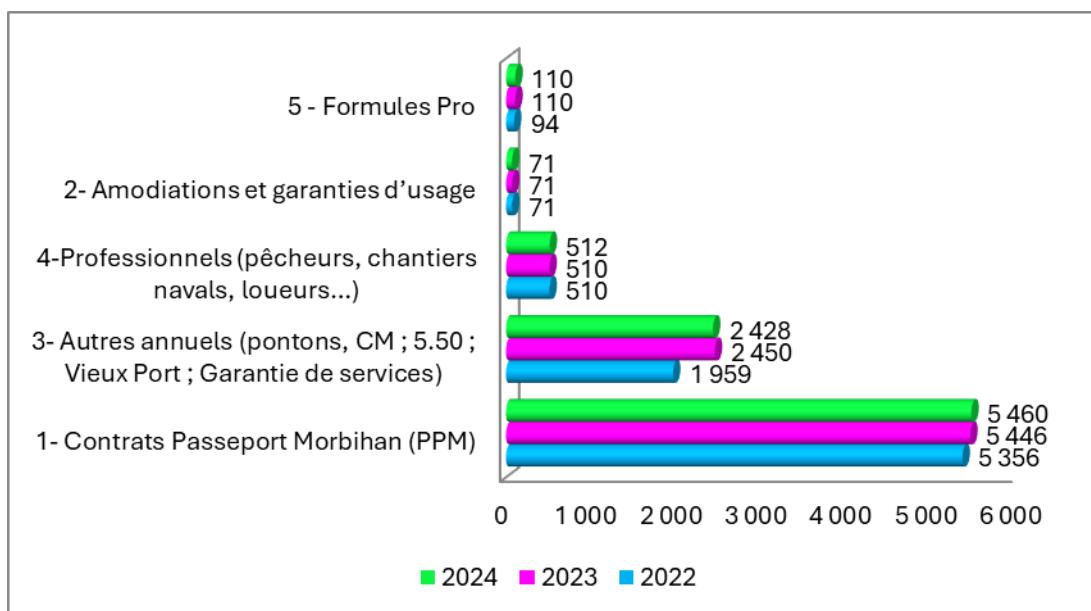
***La Compagnie des Ports du Morbihan gère au 31 décembre 2024
un total de 12 400 places de port, dont 10 060 à flot et 2 340 places à terre***



2.2. Une activité des ports dynamique

a) *Les contrats annuels à flot en 2024 sont appréciés*

Sur un nombre de ports constant, incluant le port de Pénerf-Damgan depuis 2022, les contrats annuels à flot, en équivalent 12 mois enregistrent un léger repli de -0,07% (soit 6 contrats en moins) pour atteindre 8 581 contrats contre 8 587 contrats en 2023 et 7 990 en 2021. Ce nombre s'élève à 8 755 avec l'intégration des contrats du port de Redon.



Le **contrat Passeport Morbihan** reste très plébiscité avec 5 460 contrats en équivalent 12 mois représentant près de 63 % des contrats annuels à flot. Les nombreux avantages liés à l'escale (réseau de plus de 160 ports partenaires) ou aux stationnements à terre (gratuité des manutentions sous certaines conditions) valorisent fortement ces contrats. L'évolution de ce contrat, étroitement liée à l'augmentation du nombre de places à flot, progresse cette année de près de 1% 5 492 (avec Redon) avec 46 contrats supplémentaires.

Les contrats « autres annuels » enregistrent une baisse de -0,9% ce qui représente 22 contrats de moins. Avec le port de Redon c'est une progression de 4,9% pour ce type de contrat. Le nombre de contrats annuels s'élève à 2 428 et représente 28 % de l'ensemble des contrats annuels à flot. Redon totalise 112 contrats annuels ce qui porte le nombre total de contrats annuels à flot à 2 570. Le nombre de contrats professionnels ainsi que les formules « pro » restent stables.

Concernant les différents bassins de navigation, plusieurs tendances sont à souligner :

- Sur les ports de Vilaine maritime, A périmètre constant (en nombre de places), l'activité est inégale : + 4,8 % sur les ports de Folleux, -2,30 % à Roche Bernard et + 0,7% sur le port d'Arzal-Camoël. Le contrat Passeport Morbihan enregistre des baisses très faibles aux ports de Folleux (-0,60%) et Arzal (-0,45%).

Les autres contrats annuels progressent de 10% à Folleux et 1% à Arzal-Camoël. Le port de La Roche Bernard enregistre une progression 1,4 % pour les contrats Passeport Morbihan (6 contrats supplémentaires) et une diminution de - 13,60% pour les autres contrats annuels.

- Généralement, les baisses de contrats annuels se font au profit des contrats mensuels. Il s'agit d'un choix du port qui peut ainsi au travers des contrats mensuels répondre à la forte demande concentrée sur la période estivale.

Une activité contrastée dans les ports du Golfe du Morbihan,

- + 4,3 % avec une forte augmentation des contrats Passeport Morbihan au port de **Vannes** (+21 % soit 16 contrats supplémentaires) mais également 6 contrats annuels en moins.
- Une activité stable au port d'**Arradon** avec une diminution des contrats passeports Morbihan – 1,8% (161 contrats contre 164 en 2023) et +4,4% sur les autres contrats annuels.

Le port développe des contrats permettant de favoriser les mouvements de bateaux : possibilité de séjourner à Porh Er Bleye - Baden à certaines périodes de l'année.

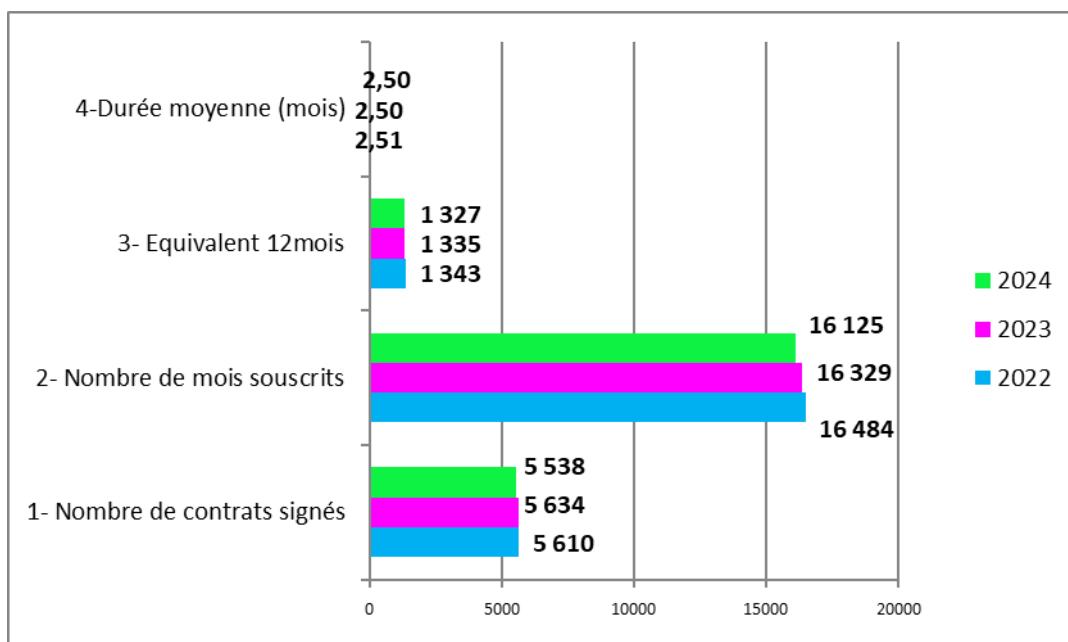
- -0,95 % pour **Port Blanc Baden – Ile aux Moines**, avec une progression des contrats Passeport Morbihan + 4 % et une diminution des autres contrats annuels.
- – 1,95 % au port de **Saint Goustan – Auray** avec 4 contrats annuels en moins et des contrats Passeport Morbihan stables.

Les ports de la Baie de Quiberon attractifs,

- Le port du **Pénerf-Damgan** connaît une diminution globale de l'activité à flot de – 3,3 % avec 2 contrats Passeport Morbihan supplémentaires mais également 22 autres contrats annuels en moins.
- Une légère augmentation enregistrée au **port du Crouesty-Arzon** + 1,5 % (22 contrats supplémentaires) dont 9 contrats Passeport Morbihan, 6 autres contrats annuels et 7 formules Pro.
- L'activité du **port de La Trinité sur Mer** est stable de -0,3 %. Le nombre de contrats Passeport Morbihan diminue de 1% (- 7 contrats) alors que celui des autres contrats annuels progresse de 10,5 % avec 8 contrats supplémentaires.
- L'activité de **Port Haliguen – Quiberon**, est quasi stable (-0,36%) : 858 Passeports Morbihan contre 866 en 2023. Les autres contrats annuels progressent de 2,5 % avec 2 contrats supplémentaires.
- Le nombre de contrats augmente sur **Hoedic** de 3,8% et de 3,6% sur **Houat**.

- **Bassin de Lorient : à Porh-Niscop - Belz**, les chiffres sont stables avec 43 contrats contre 44 en 2023. Une légère diminution à **Etel** (- 1,1%) avec une progression de 2,8% pour les contrats Passeport Morbihan, 218 contre 212 en 2023, mais une diminution des autres contrats (-5,3% soit 8 contrats), en particulier le contrat dit « ancien contrat mairie ». A **Locmiquélic**, une légère diminution de - 1 % avec baisse du nombre de contrats Passeport Morbihan de -1,9, %, une baisse des autres annuels de -1 ,1% mais une progression des contrats professionnels de +7,5%.

b) Evolution stable des contrats mensuels à flot en 2024



A périmètre constant, le nombre de contrats mensuels enregistre une diminution de -1,7% : 5 538 contrats signés contre 5 634 en 2023, ce qui représente 1 327 contrats en équivalent 12 mois contre 1 335 en 2023. Le nombre de mois souscrits diminue de -1,25 % ce qui représente un total de 16 125 mois souscrits. La durée moyenne reste stable à 2,5 mois.

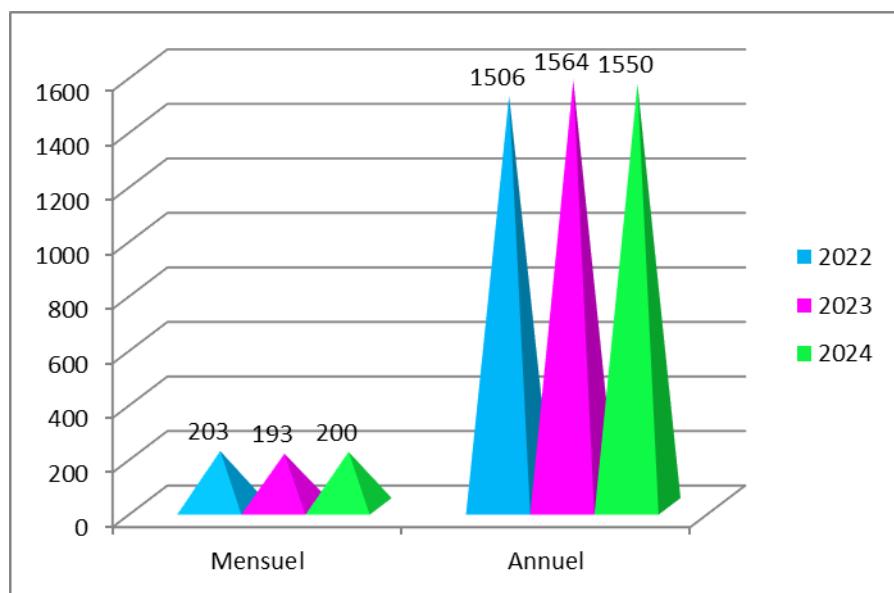
Avec l'intégration du port de Redon, le nombre de contrats mensuels atteint 5 653 avec 1 351 contrats en équivalent 12 mois et 16 411 mois souscrits.

En équivalent 12 mois, cette évolution est positive sur les ports de La Roche Bernard (+25%), Pénerf (+10%), Le Crouesty (+9%) et Locmiquélic (+10%). Le port de Vannes enregistre la baisse la plus importante (-14%).

c) Maintien des services à terre en 2024

Seuls les ports de La Roche Bernard, Arzal-Camoël, Le Crouesty, Arradon, La Trinité sur Mer, Port Haliguen et Etel sont concernés.

Les contrats à terre diminuent très légèrement de -0,40% soit 7 contrats en moins. Cette baisse ne concerne que les contrats annuels – 0,90%, les mensuels quant à eux augmentent de 3,6% soit 7 supplémentaires. Cette offre est possible dans certains ports équipés de terre-pleins adaptés ou grâce à des « partenariats privés », comme à Folleux (Multinautique). Ces contrats à terre constituent une offre très appréciée.

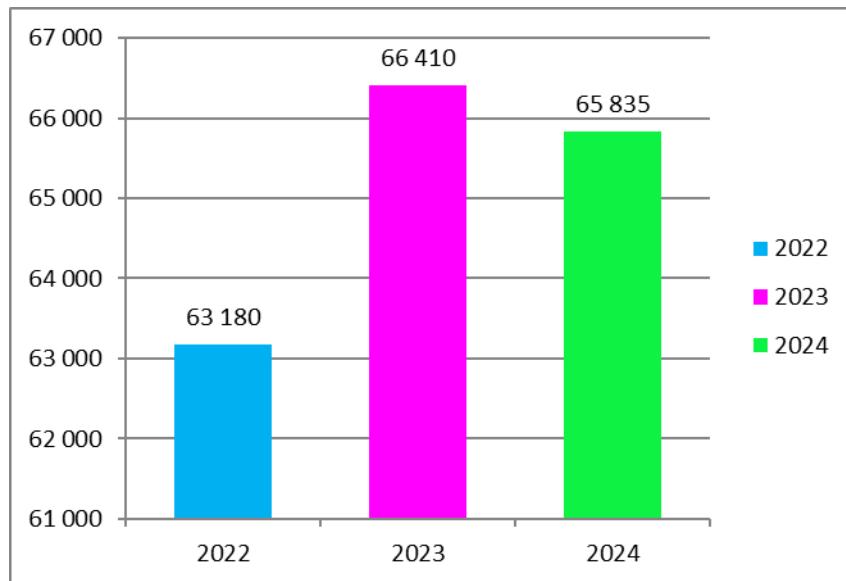


3 ports enregistrent près de 66% de l'ensemble des contrats à terre : La Trinité sur Mer (36,5%), Le Crouesty (26,7%) et Arzal-Camoël (12,4%).

De manière globale, les contrats annuels représentent 89% des contrats à terre. Le port du Crouesty comptabilise 6 nouveaux contrats comme à Porh Er Bleye et celui d'Etel.

54% des contrats mensuels sont réalisés au port d'Arzal.

d) Une activité Passage en 2024 en très légère baisse, liée à la météo maussade



Un activité passage en baisse de – 0,87 % avec 65 835 nuitées contre 66 410 en 2023 et qui reste au-dessus du niveau d'activités de 2019 : 61 867 nuitées. Il est important de noter que les escales issues du Passeport escales progressent de 2%.

Pour les ports de la Compagnie des Ports du Morbihan, ce sont 575 nuitées de moins accueillies.

Certains ports ont vu néanmoins leur activité fortement progresser :

Pénerf : +12 % (157 nuitées supplémentaires)

Vannes : + 1% (32 nuitées supplémentaires)

Ile aux Moines : + 4 % (118 nuitées supplémentaires)

Dans le cadre du réseau Passeport-Escales (près de 160 ports) **25 141 nuitées ont été accueillies dans les ports de la Compagnie** ce qui représente 37% de l'ensemble des nuitées accueillies.

L'accueil de manifestations nautiques vient s'ajouter aux nombres de nuitées reçues. Elles contribuent pendant la saison à renforcer l'animation et l'attractivité des ports :

9 469 nuitées au port de la Trinité sur Mer et 1 519 à Port Haliguen-Quiberon.

- ***Une évolution de l'activité contrats à flot en 2024 finalement assez stable, à périmètre constant :***
 - ***Nombre de contrats annuels (en équivalent 12 mois) : 8 581, en baisse de -0,07 % ;***
 - ***Nombre de contrats mensuels (en équivalent 12 mois) : 1 318, en baisse de -1 % ;***
- ***L'activité « contrats à terre » en 2024 stable :***
 - ***Nombre de contrats annuels (en équivalent 12 mois) : 1 550, en baisse de -0,40 % ;***
 - ***Nombre de contrats mensuels (en équivalent 12 mois) : 200, en hausse de 3,6 % ;***

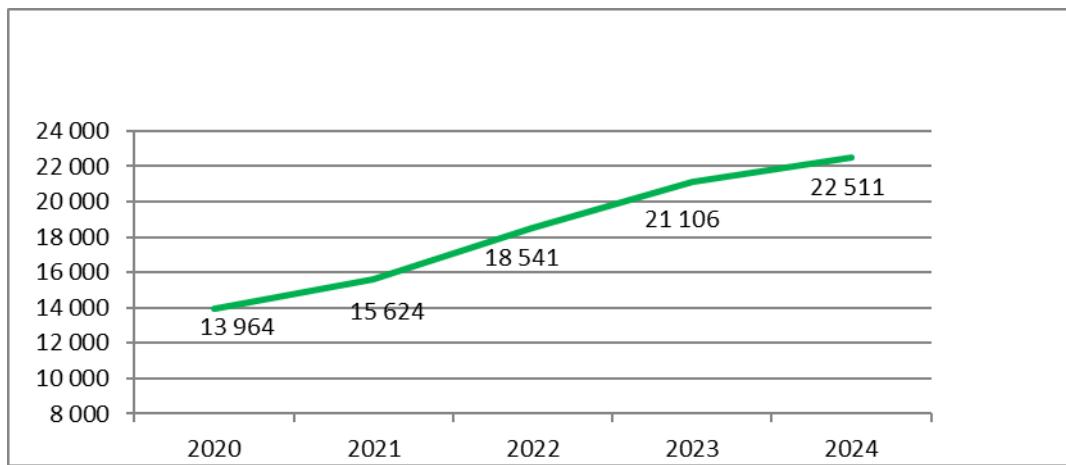
Avec l'intégration du port de Redon, une activité des contrats à flot en progression :

- ***Nombre de contrats annuels (en équivalent 12 mois) : 8 755, en hausse de +1,96 % ;***
- ***Nombre de contrats mensuels (en équivalent 12 mois) : 1 342, en hausse de +0,5 % ;***
- ***Une légère baisse des nuitées de passage de -0,87 % liée principalement à de mauvaises conditions météo en 2024.***

2.3. Une demande très soutenue d'emplacements à flot en faveur du contrat Passeport Morbihan

La mise en place de la plateforme web « maplacedeportenmorbihan.com » a beaucoup participé au développement du nombre d'inscriptions sur liste d'attente. Cet outil permet à toutes les personnes qui le souhaitent de s'inscrire sur les listes de l'ensemble des ports de la Compagnie et pour une multitude de contrats. Il permet ainsi de consulter les offres d'emplacements des ports, de s'inscrire sur une ou plusieurs offres, de suivre l'avancement de chacune de ses demandes, mais également de contractualiser avec le port le cas échéant. Ainsi, au 31/12/2024 pour l'ensemble des ports et des contrats proposés, 14 640 personnes ont fait 32 582 demandes. 69% d'entre elles concernent le contrat Passeport Morbihan. Enfin, 62% de ces personnes n'ont fait qu'une seule demande.

L'évolution du nombre de demandes au 31/12 sur les listes d'attente en faveur d'un contrat annuel Passeport Morbihan s'établit de la façon suivante pour les 5 dernières années :



Au 31 décembre 2024, les listes d'attente comptabilisent 21 511 demandes en faveur d'un contrat Passeport Morbihan, en hausse de + 6%.

L'augmentation la plus marquée est enregistrée au port de Pénerf - Damgan : + 31%.

Des hausses importantes pour les ports de Folleux (+14,9 %) La Roche Bernard (+13,2 %), Arradon (+10 %), Ile aux Moines Port Blanc-Baden (+13%), Saint Goustan-Auray (+12%), Port Haliguen – Quiberon (+10%).

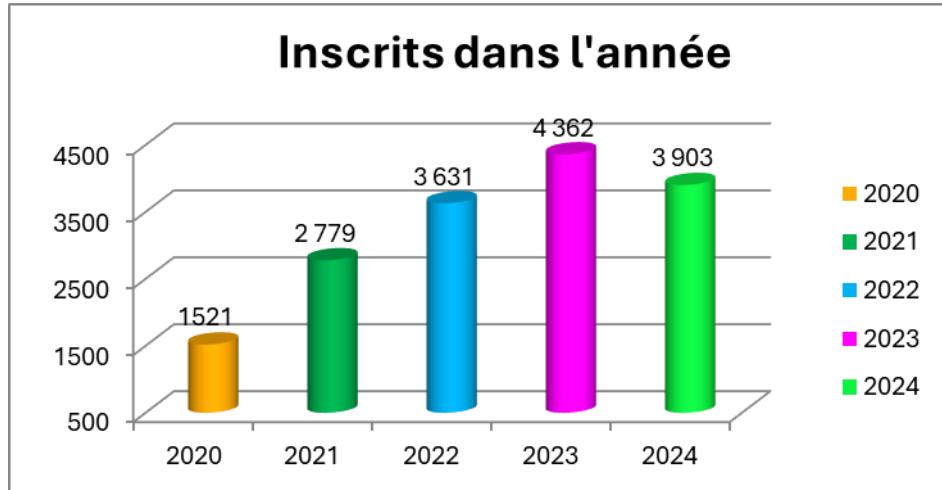
Une évolution plus modérée pour les ports de Vannes (+8,8%), La Trinité sur Mer (+6%), Etel et Locmiquélic (+9%) et le Crouesty (+1%).

Le port d'Arzal-Camoël enregistre un léger repli (- 1,8%).

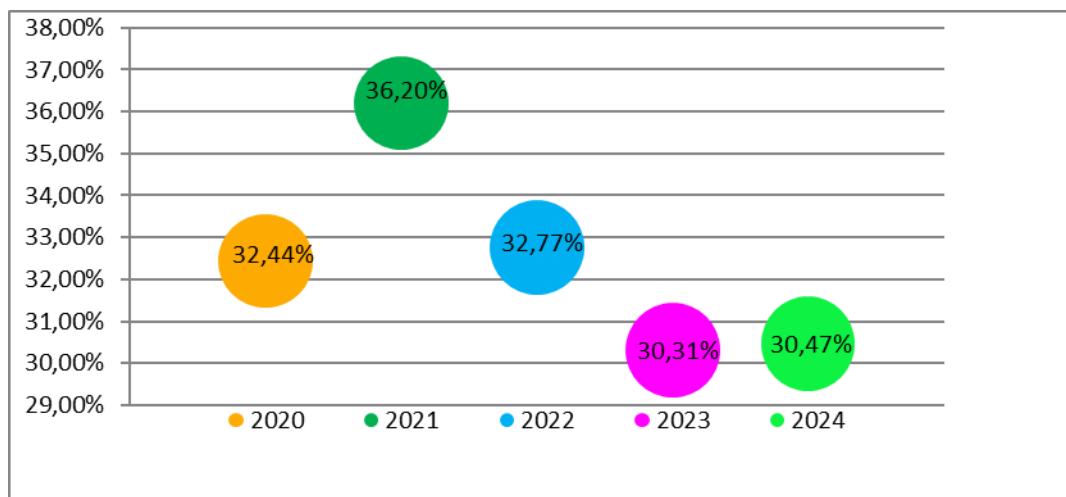
Le nombre d'inscriptions sur les listes d'attente est très significatif du dynamisme de nos ports pour trouver des solutions alternatives aux plaisanciers inscrits mais également de l'attractivité de nos bassins de navigation.

Cette hausse est observée dans chaque catégorie et notamment en catégorie 6 (> à 14m) avec + 48,7%, même si celle-ci ne représente que 2% des demandes. Mais c'est la catégorie 3 (entre 8 et +9,99m) qui recense à la fois le plus grand nombre de demandes (9 904) et l'augmentation la moins importante (+31,7%). Avec les catégories 2 (de 6 à 7,99 m) et 3 (8 à 9,99 m), le nombre de demandes s'élève à 76% du total. La catégorie 5 (12 à 13 ,99 m) continue également de progresser de + 43,6% et totalise 8% des demandes. Enfin, la catégorie 1 (< à 6m) progresse de 41% et représente 11% des demandes.

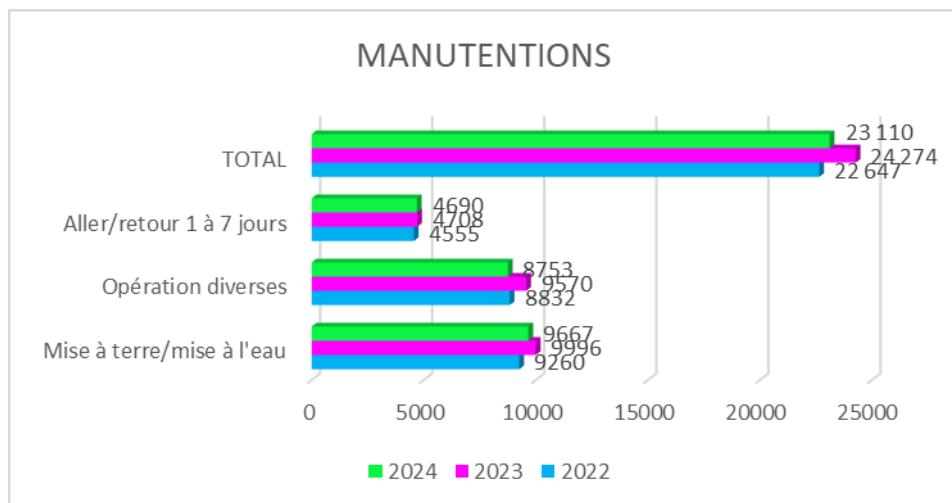
Le nombre d'inscriptions enregistrées en 2024 diminue de 9% avec 3 903 inscriptions (4 362 en 2023).



Le taux de propositions acceptées pour le contrat Passeport Morbihan (30,5%) reste élevé, il représente un indicateur majeur d'appréciation de nos offres et de la qualité de la demande.



2.4. Une activité manutentions également en nette hausse



- Les allers/retours comptent double en nombre de manutentions (1/aller/retour = 2 manutentions)
- Opérations diverses = matages, démâtages, tenue sur sangles, remorquages, grue, calage ...

Les opérations de manutentions s'élèvent en 2024 à 23 110, ce qui représente **une baisse de 4,8%** par rapport à 2023 et une augmentation de 2% par rapport à 2022. Pour autant, le chiffre d'affaires progresse malgré le nombre inférieur de forfait aller/retour, et grâce au profit de séjour supérieurs à 7 jours et à la taille des bateaux.

Les mises à terre, mises à l'eau représentent 41% des manutentions, les opérations diverses 42% et les allers/retours 1 à 7 jours 20%.

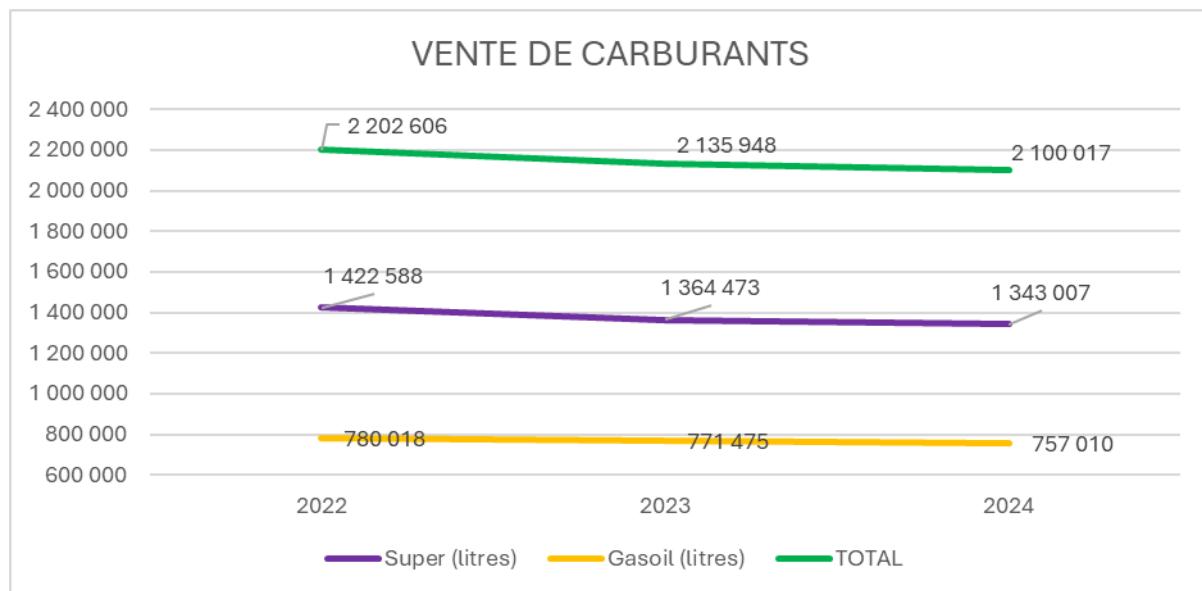
Il est important de noter, que la gratuité des manutentions liées à des contrats, peut représenter, en fonction des ports, entre 30 et 46% du total de ces manutentions.

C'est un service très apprécié par les plaisanciers.

Les activités de manutentions sont essentielles à l'ensemble de l'activité portuaire, professionnels comme plaisanciers.

Ces chiffres sont le reflet d'une activité très soutenue sur les terre-pleins techniques équipés mais également de la volonté d'investissement de la Compagnie des Ports du Morbihan pour le développement des services à terre.

2.5. Des ventes de carburant en baisse



Les quatre stations carburant portuaires (Le Crouesty-Arzon, la Trinité sur Mer, Port-Haliguen-Quiberon et Arzal-Camoëil) enregistrent à nouveau une diminution en volume **de - 1,68 %** de leurs ventes de carburant en 2024 par rapport à 2023 : Une évolution différenciée entre le super – 1,6 % et le gasoil - 1,9%. L'augmentation du prix du carburant associé à une météo peu clémente peuvent expliquer cette baisse.



2.6. Un observatoire de nos clients et de leurs souhaits

En permanence nous recensons toutes les données et informations nous permettant de mieux connaître nos clients et leurs pratiques.

Notre nouvelle plateforme « maplacedeportenmorbihan.com » va accroître nos connaissances et nous permettra d'élargir nos offres de commercialisation. Un projet en 2025 d'une grande enquête de satisfaction de tous les usagers de nos ports permettra de renforcer cette connaissance des attentes des clientèles.

2.7. La gestion des sites de patrimoine de GAVRINIS / PETIT MONT et PLOUAY – MANEHOUARN

En 2024, l'activité des Cairns de Gavrinis et Petit-Mont/Arzon s'est fortement développée. Le chiffre d'affaires a progressé (+ 10 % en 2024 par rapport à 2023). La coopération avec le Département et les Communes de Larmor Baden et d'Arzon, essentielle, a favorisé ces bons résultats.

L'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco des Mégalithes du Morbihan suit son cours et nous apportera de la renommée. Nous y contribuons avec enthousiasme.

Concernant le Domaine de Manehouarn à Plouay, le chiffre d'affaires a légèrement progressé, il est en hausse de + 1.7 % en 2024 par rapport à 2023.

Bien que perturbée par le contexte économique incertain, cette mission au service des collectivités est assurée dans l'objectif de valoriser ces sites culturels et touristiques Morbihannais.

Les choix d'investissements retenus par le département pour Gavrinis et Petit Mont Arzon sont importants. Préalables à la démarche d'inscription à l'UNESCO, ils favorisent la mise en valeur des services proposés (nouveau local d'accueil au Petit Mont à Arzon).





Le passeur des Iles : les initiatives de départ de visites que nous avons mises en place sont très appréciées (Iles aux Moines, Vannes, Port Navalo, Locmariaquer...).

Pour le domaine municipal de Plouay, la poursuite de la mission s'inspire d'une démarche analogue d'équilibre entre les orientations d'investissements et l'organisation de la gestion confiée (accueil, réservations...). Une convention de partenariat a été signée entre la commune de Plouay et la Compagnie des ports du Morbihan pour l'exploitation du domaine de Manehouarn. Cette convention d'une durée de 5 ans a pour objectif, outre d'assurer la continuité de l'exploitation et de l'entretien du domaine, de développer l'activité commerciale du domaine vers de nouvelles clientèles.

La convention de concession est assurée dans un bon cadre partenarial équilibré. Elle ne pose pas de difficultés commerciales ou de « positionnement ». La relation avec la commune de Plouay est appréciée.

Pour rappel, les contrats de gestion pour ces 3 sites ont été approuvés et sont en application depuis le 1^{er} janvier 2023 :

- *Une convention de 5 ans pour Plouay-Manehouarn*
- *Une convention de 3 ans pour les cairns de Gavrinis et Petit Mont*

B/ Comptes annuels – Bilan arrêté au 31/12/2024

(Annexe n° 5)

1. Présentation du BILAN 2024

Bilan synthétique 2024 (Comparé à l'exercice 2023)

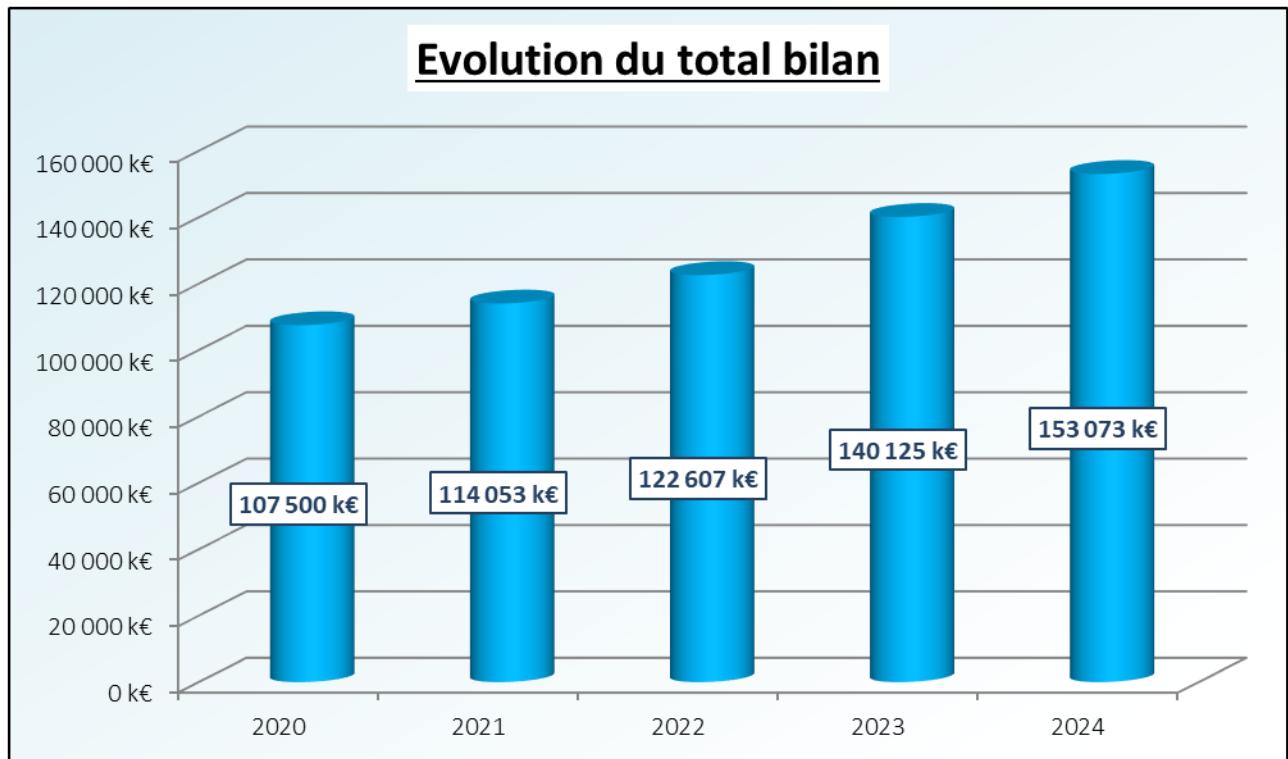
ACTIF	2024			2023			PASSIF	2024	2023
Postes d'actif :	Montants bruts	Amortissements Provisions	Montants nets	Montants bruts	Amortissements Provisions	Montants nets	Postes du passif :	Montants	Montants
* Immobilisations	137 274 827	38 465 821	98 809 006	122 393 648	33 577 905	88 815 743	* Capitaux propres	42 719 406	31 100 768
* Immobilisations financières	66 079		66 079	64 252		64 252	* Provision pour renouvellement - gros entretien	8 275 465	14 013 066
* Immobilisations en cours	9 785 299		9 785 299	8 955 615		8 955 615	* Dettes financières	47 170 817	41 949 683
Emplois stables	147 126 205	38 465 821	108 660 384	131 413 515	33 577 905	97 835 610	Ressources stables	98 165 688	87 063 517
* Stocks	632 180		632 180	660 816		660 816	* Collectivités	333 750	6 560 678
* Créances d'exploitation	4 538 891	533 452	4 005 439	4 768 969	508 298	4 260 671	* Dettes d'exploitation	12 255 314	8 684 810
* Charges constatées d'avance	244 270		244 270	171 883		171 883	* Produits constatées d'avance	3 308 148	3 713 839
Actif circulant d'exploitation	5 415 341	533 452	4 881 889	5 601 668	508 298	5 093 370	Passif circulant d'exploitation	15 897 212	18 959 327
Trésorerie	531 631	11 004	520 627	3 109 588	15 724	3 093 864			
TOTAL	153 073 177	39 010 277	114 062 900	140 124 771	34 101 927	106 022 844	TOTAL	114 062 900	106 022 844

Commentaires sur le bilan 2024 :

Le montant global **brut** du bilan présenté au Conseil d'Administration s'établit à **153 073 177 € au 31 décembre 2024** contre 140 124 771 € au 31 décembre 2023.

Le montant net du bilan s'élève à **114 062 900 € au 31 décembre 2024** contre 106 022 844 € au 31 décembre 2023.

A la clôture des cinq derniers exercices comptables de la Compagnie des Ports du Morbihan, l'évolution du **total brut du bilan** est présentée ci-après :



➤ Les principales évolutions constatées au bilan 2024 s'expliquent par :

A l'actif du bilan 2024 :

Un net accroissement de l'actif immobilisé brut :

La poursuite du programme d'investissements portuaires de la Société entraîne un nouvel accroissement important de l'actif immobilisé brut de **15.7 M€**.

De nombreux investissements ont été réalisés dans tous les Ports et sites, parmi lesquels, nous pouvons citer notamment :

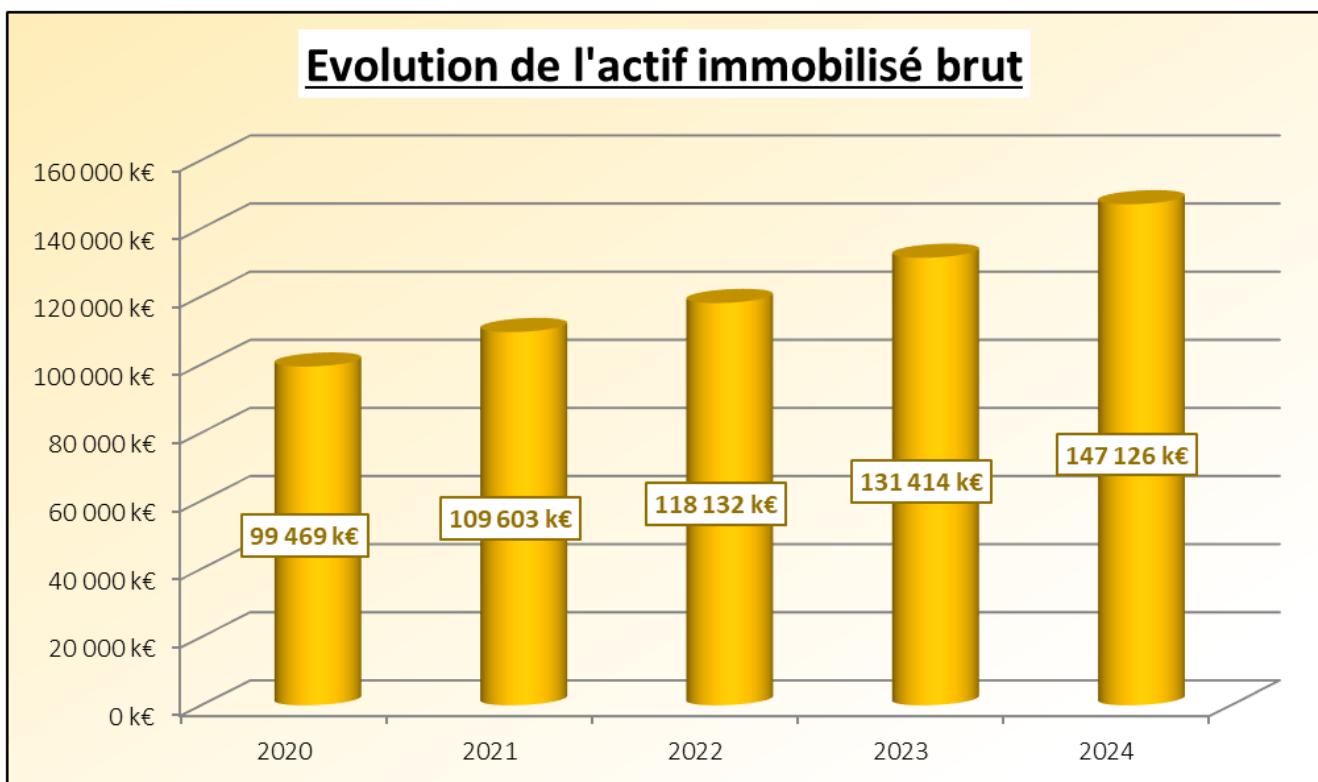
- **Etel** : Travaux d'aménagement de la capitainerie et des sanitaires, ainsi que du restaurant CHE LUZ terminés sur 2024 ;
- **La Roche Bernard** : Une nouvelle capitainerie et la réhabilitation du chantier naval de la couronne sont mis en service sur 2024 ;
- **La Trinité sur Mer** : La mise en service sur 2024 des nouveaux locaux commerciaux, et la poursuite des travaux de restructuration du port et de la plateforme de Kermarquer ;
- **Port Haliguen / Quiberon** : Aménagements du quai des artistes et du boulevard des émigrés ;

- Saint Goustan - Auray : Nouveaux pontons ;
- Arzal Camoël : Fin du réaménagement des appontements flottants ;
- Cairn du Petit Mont - Arzon : Dispositif de médiation immersive ;
- Le Crouesty : Travaux d'interface VILLE / PORT, construction de bâtiments techniques et des sanitaires du REDO ;
- Vannes – Port de commerce : Confortements des perrés ;
- Folleux : Aménagement et équipement de la halte nautique de Cran, création d'une terrasse devant la capitainerie ;

Etc.....

Pour mémoire, il a été procédé à la réalisation d'un inventaire physique exhaustif des biens du concédant et du concessionnaire en fin d'année 2022. Cet inventaire a permis de mettre à jour les actifs immobilisés de la Compagnie des Ports du Morbihan. Un nouvel inventaire physique sera programmé à la fin des projets du CROUESTY et de LA TRINITE SUR MER afin d'identifier les immobilisations à sortir des actifs de la Société à la suite de ces grands travaux.

Compte tenu de ces éléments, à la clôture des cinq derniers bilans, l'évolution de l'actif immobilisé brut se présente ainsi :



Le niveau de trésorerie à la clôture de l'exercice 2024 :

Une trésorerie à la clôture de l'exercice 2024 pour un montant de – 1 755 k€ contre + 376 k€ au 31 décembre 2023, trésorerie qui a permis d'autofinancer une grande partie des investissements et des gros entretiens réalisés par la Compagnie des Ports du Morbihan durant l'année 2024.

L'optimisation de la trésorerie de la Société en fin d'année 2024 et l'utilisation des lignes de crédit de trésorerie court terme mises en place courant 2022 auprès des banques partenaires CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN (3 M€) et BPGO (3 M€) permettent de moins avoir recours aux emprunts long terme et ainsi de repousser leur contractualisation sur 2025 (gains en charges d'intérêts).

Il convient en effet de noter que la trésorerie de la Société se reconstitue en début d'année avec l'encaissement des redevances annuelles fin janvier – début février. La trésorerie est par conséquent plus faible en fin d'année (très peu d'encaissements en décembre) et il est donc essentiel d'avoir le soutien des banques qui garantissent ces lignes de trésorerie, indispensables pour sécuriser la fin d'année compte tenu des niveaux d'investissements réalisés (travaux réalisés après la saison estivale).

Par ailleurs, le niveau des taux d'intérêts d'emprunts relativement élevés sur l'année 2024 nous incitent à utiliser au maximum notre trésorerie afin d'autofinancer les investissements et ainsi limiter la dette financière.

Au Passif du bilan 2024 :

Une consolidation des capitaux propres :

Depuis plusieurs exercices, il convient de mettre en évidence un net renforcement des capitaux propres de la Compagnie des Ports du Morbihan.

Une nouvelle opération d'augmentation de capital social d'un montant de 6.2 M€ a été décidée en 2023 et réalisée début 2024. Les fonds collectés ont été intégrés au capital social de la Compagnie à la date du 15 Janvier 2024, date à laquelle le Conseil d'Administration de la Société a entériné l'opération.

Enfin, une opération d'augmentation de capital social a été réalisée en novembre 2024 par incorporation d'une somme de 5 933 952 € prélevée sur les postes de « réserves » et de « report à nouveau », et, élévation du montant nominal de chaque action existante qui est porté de soixante-neuf euros (69 €) à quatre-vingt-treize euros (93 €) pour faire évoluer le capital social de 17 060 112 € à 22 994 064 €.

Cette méthode d'augmentation du capital social permet d'ajuster la corrélation entre la valeur de l'action et sa valeur nominale. Les actions détenues par les collectivités actionnaires actuelles seront ainsi valorisées.

Le capital social de la Société atteint désormais 23 M€ au 31 12 2024.

Par ailleurs, le maintien systématique en « réserves » des résultats nets de la Société (un montant de **2 188 k€** pour l'exercice 2024) permet également de faire progresser les capitaux propres.

Enfin, l'octroi, principalement par le Département, de subventions d'équipements comptabilisées pour un montant net de 17 521 K€ au 31 décembre 2024 contre 14 304 k€ au 31 décembre 2023 (+ 3 217 k€), permet également une forte consolidation des capitaux propres de la Société.

A la clôture de l'exercice 2024, le total des capitaux propres s'élève donc à 42 719 k€ contre 31 101 k€ au 31 décembre 2023.

Les fonds collectés relatifs à l'augmentation de capital étaient comptabilisés en dettes auprès des collectivités dans le bilan 2023 pour 6.2 M€. Ils ont été intégrés au capital social dans le bilan 2024.

Compte tenu de ces différentes consolidations, les capitaux propres de la Compagnie des Ports du Morbihan ont donc évolué de la manière suivante à la clôture des cinq derniers bilans :

Evolution des capitaux propres



Le montant de la provision pour gros entretien des infrastructures portuaires du concédant :

La provision pour gros entretien des infrastructures Portuaires du concédant s'élève au 31 décembre 2024 à 8 275 k€ contre 14 013 k€ au 31 décembre 2023, conformément au plan de provisions (présenté en Annexe n° 6) établi en 2015 et révisé chaque année en fonction des nouveaux travaux de gros entretien et des réalisations.

Tous les travaux de gros entretiens provisionnés sont comptabilisés en charges l'année de leur réalisation et la provision constituée est alors reprise (produit) au compte de résultat.

La provision pour gros entretien est justifiée par l'obligation d'entretien et de réparation contenue notamment dans le contrat de concession des ports départementaux.

Il convient toutefois d'indiquer au Conseil d'Administration qu'à la suite de la décision du Comité des finances qui s'est tenu en date du 4 octobre 2024, les provisions pour gros entretien ont vocation à être composées principalement, voire quasi exclusivement, par des coûts de dragages à venir.

Des reprises de provisions d'un montant de 3 839 k€ (qui concernaient des travaux de renouvellement des infrastructures portuaires tels que le renouvellement du môle Tabarly à La Trinité sur mer, et notamment les coûts de déconstruction du môle existant) ont également été comptabilisées en produit au compte de résultat 2024.

Le montant des provisions est donc moindre au bilan 2024 par rapport au bilan 2023 puisqu'il ne couvre désormais plus que les charges futures relatives au plan de dragages prévu dans l'étude « stratégie dragages » réalisée par la compagnie. Ce changement d'estimation était nécessaire eu égard aux évolutions de la nature des projets au fil du temps et donc de leurs coûts et par conséquent de leurs classifications comptables.

Il est rappelé que les provisions pour dragages répondent à la définition comptable des provisions pour grosses réparations (ou gros entretien) prévues par le droit comptable. Concernant tous les autres travaux de renouvellement des infrastructures portuaires du concédant, un actif immobilisé (une « immobilisation ») sera constaté lors de l'enregistrement de la dépense et fera l'objet d'un amortissement dans le temps sur la durée de vie évaluée pour le bien renouvelé. Les provisions pour dragages sont alignées sur la documentation existante (coût et temporalité), l'étude « stratégie – dragages » ayant été mise à jour pour le bilan 2024 au niveau des montants par port et des calendriers de réalisation prévus.

L'évolution de la dette financière (emprunts et avances en compte courant d'associé) :

A la clôture de l'exercice 2024, l'endettement (emprunts) de la Société s'élève à **40 904 k€** contre 35 250 k€ au 31 décembre 2023 (Pour mémoire, 21 M€ d'emprunts avait été transférés à la Compagnie lors de sa création en 2013).

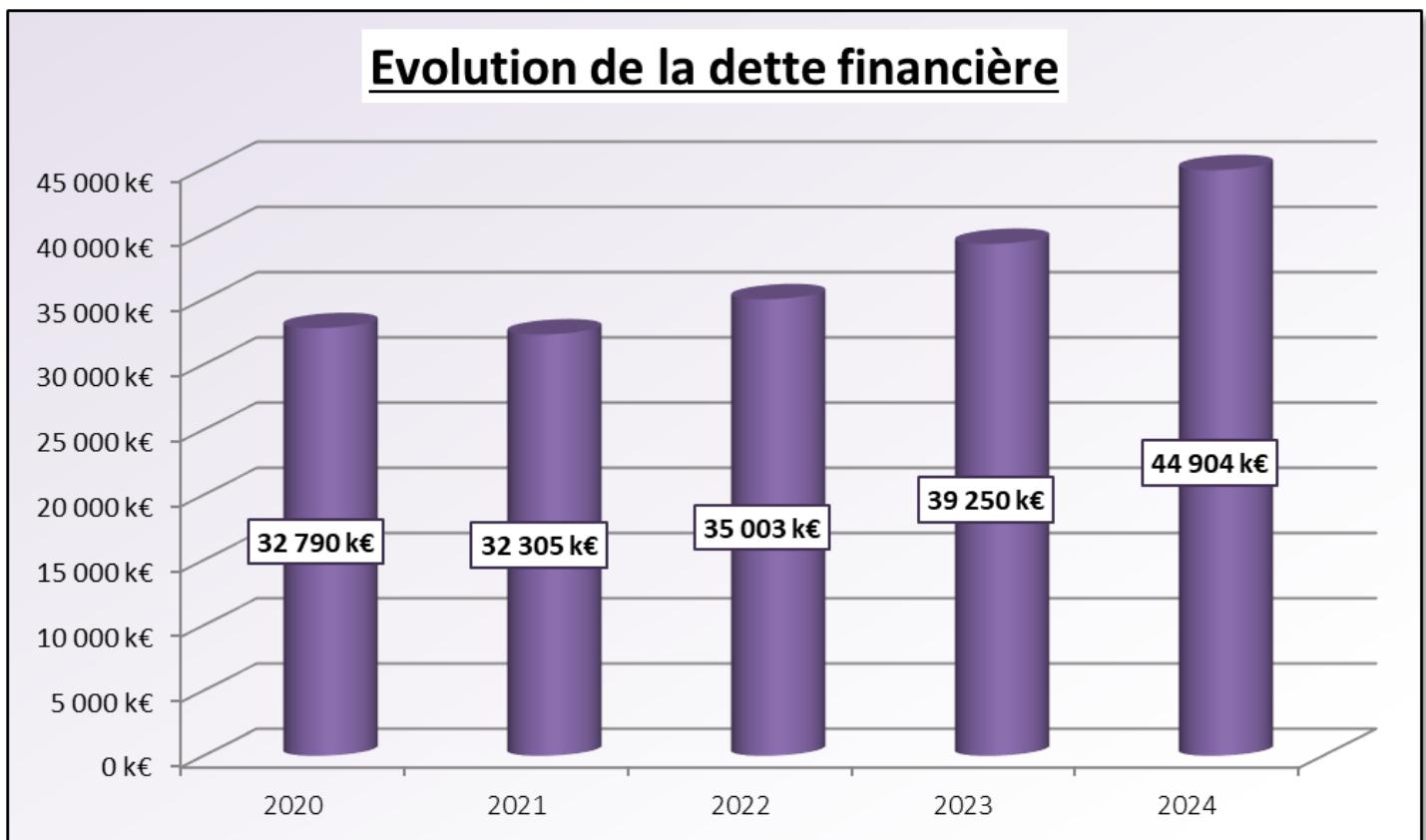
Par ailleurs, le département du Morbihan a procédé en juin 2023 à une avance en compte courant d'associé de 4 M€ pour soutenir financièrement la Compagnie qui porte de très lourds investissements portuaires décidés par la collectivité. Cette avance figure au bilan clos le 31 décembre 2024 en dette financière auprès du département.

Les « **dettes financières diverses** » concernent principalement les lignes de crédit court terme utilisées par la Société à la clôture de l'exercice comptable : **2 267 k€ au 31 12 2024** contre 2 699 k€ à la clôture de l'exercice 2023.

L'entreprise a eu recours à l'emprunt sur l'exercice 2024 pour **8 000 k€ (deux nouveaux emprunts)**.

Elle a par ailleurs remboursé pour **2 423 k€ de capital d'emprunt** durant l'année 2024.

L'endettement global (emprunts bancaires et avances du département) à la clôture des cinq derniers bilans évolue donc ainsi :



L'évolution du ratio d'indépendance financière (capitaux propres / dettes financières) sur les 6 derniers bilans :

2024 : 95 %

2023 : 79 %

2022 : 83 %

2021 : 83 %

2020 : 75 %

2019 : 48 %

Le ratio d'indépendance financière évolue donc **favorablement** entre les années 2019 et 2024, compte tenu **notamment** des augmentations de capital social successives, mais également, de la maîtrise de la dette financière long terme de la Compagnie, eu égard au niveau des investissements très élevé réalisé. Pour l'illustrer, la Société a réalisé entre **le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024, soit sur les 3 dernières années, un total d'investissements immobilisés et de gros entretien de 54 M€.** Dans le même temps, elle a emprunté auprès des banques en emprunts long et moyen terme **un total de 15.5 M€ sur 3 années, soit « seulement » 28.7 % du total de ses investissements immobilisés et gros entretien réalisés.** Et pour mémoire, en **2021**, la Compagnie n'avait emprunté « que » 1.3 M€. La dette financière apparait donc, **pour le moment**, relativement bien maîtrisée et contenue. Il convient toutefois de poursuivre cet objectif de contrôle de l'endettement.

En conclusion sur cette analyse bilancielle 2024,

il convient de mettre en évidence la forte évolution de notre « haut de bilan »
avec des actifs immobilisés bruts dépassant les 147 M€ et des
capitaux propres à plus de 42 M€. Ces deux évolutions s'accompagnent d'une
hausse de l'endettement sur 2024 liée aux deux nouveaux emprunts
contractés pour 8 M€. La dette financière classique contractée auprès des
banques progresse donc globalement pour s'établir à 41 M€, contre
35 M€ à la clôture du bilan 2023.

Le ratio d'indépendance financière progresse pour s'établir
autour de 95 % au 31 12 2024 contre 79 % au 31 12 2023.

2. Présentation du COMPTE DE RESULTAT 2024

Compte de résultat simplifié 2024

(Comparatif des exercices 2020 à 2024)

LIBELLES	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Chiffre d'affaires des Ports	32 340 497	30 729 333	29 413 988	27 181 825	25 462 072
Chiffre d'affaires des sites	1 422 386	1 315 990	1 255 739	1 086 089	901 741
Chiffres d'affaires net global Compagnie	33 762 882	32 045 324	30 669 727	28 267 913	26 363 813
Autres produits d'exploitation	8 857 058	8 160 289	1 461 797	3 427 571	3 269 431
Total des produits d'exploitation Compagnie	42 619 940	40 205 613	32 131 524	31 695 485	29 633 244
Charges externes et redevances	18 854 237	19 932 286	13 950 377	13 439 889	12 690 692
Charges de personnel, impôts et taxes	11 980 975	11 478 414	10 268 102	9 536 678	8 581 166
Dotations aux provisions et amortissements	7 370 617	6 914 017	6 411 918	7 011 418	6 484 001
Total des charges d'exploitation	38 205 829	38 324 718	30 630 397	29 987 985	27 755 859
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 414 111	1 880 895	1 501 127	1 707 500	1 877 385
RESULTAT FINANCIER	-1 154 787	-1 035 319	-662 445	-766 963	-715 139
RESULTAT COURANT	3 259 324	845 576	838 682	940 536	1 162 246
RESULTAT EXCEPTIONNEL	595 543	452 788	378 898	442 886	98 415
Impôt sur les bénéfices, participation, intérressement	1 667 033	590 321	572 166	674 029	588 917
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2 187 835	708 043	645 413	709 394	671 744

2.1 L'évolution du chiffre d'affaires (année 2024 / année 2023) :

CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL - COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN EVOLUTIONS 2023 - 2024 PAR CATEGORIE DE PRODUITS	CUMUL AU 31 DECEMBRE		VARIATION	
	2024	2023	EN €	EN %
CHIFFRE D'AFFAIRES "A FLOT" DES PORTS : (passage, contrats mensuels, passeport Morbihan, garanties de services, autres contrats annuels, contrats professionnels (pêcheurs, loueurs etc...))	20 218 949 €	18 999 797 €	1 219 152 €	6,42%
CHIFFRE D'AFFAIRES "A TERRE" DES PORTS : (location Terre plein, manutentions, port à sec, port à terre, terre plein potence, manifestations nautiques, parkings, cales, location bers etc...)	5 757 444 €	5 412 470 €	344 974 €	6,37%
PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES DES PORTS : (locaux commerciaux, redevance à passagers, redevances de gestion des équipements etc...)	2 636 199 €	2 266 084 €	370 114 €	16,33%
CHIFFRE D'AFFAIRES DES PORTS (HORS VENTES DE CARBURANT ET BOUTIQUE)	28 612 592 €	26 678 352 €	1 934 240 €	7,25%
VENTES DE CARBURANT ET BOUTIQUE DU PORT :	3 727 905 €	4 050 982 €	-323 077 €	-7,98%
TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES PORTS :	32 340 497 €	30 729 333 €	1 611 163 €	5,24%
<u>CHIFFRE D'AFFAIRES ET PRODUITS DES SITES TOURISTIQUES ET DE PATRIMOINE :</u>	<u>1 422 386 €</u>	<u>1 315 990 €</u>	<u>106 395 €</u>	<u>8,08%</u>
<u>CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL DE LA SOCIETE :</u>	<u>33 762 882 €</u>	<u>32 045 324 €</u>	<u>1 717 559 €</u>	<u>5,36%</u>

L'analyse du chiffre d'affaires (année 2024 / année 2023), en hausse, se caractérise par les grandes tendances suivantes :

Les produits « à flot » représentent un chiffre d'affaires de 20 219 k€ généré sur l'année 2024, contre 19 000 k€ sur la même période en 2023.

Le chiffre d'affaires « à flot » progresse donc de + 6.42 % (+ 1 219 K€) sur l'exercice 2024, en comparaison de l'exercice 2023.

Outre les différentes revalorisations tarifaires, par catégorie de produit, appliquées sur l'année 2024, soit en moyenne + 4.9 %, cette progression est obtenue grâce notamment à la diversité et à la qualité des produits proposés. Ainsi, la commercialisation de nouveaux contrats et de nouveaux services développés par la Compagnie des Ports du Morbihan s'accroît sur 2024.

Le chiffre d'affaires des activités « à terre » (emplacements sur terre-plein, manutentions, port à sec, parkings, cales etc...) est aussi en progrès sur l'année 2024 de + 6.37 %, soit un apport supplémentaire de chiffre d'affaires de 345 k€ sur 2024.

Les ventes de « **produits des activités annexes** » sont notamment constituées des redevances à passagers, ainsi que des produits générés par les locaux commerciaux qui se développent. Ce chiffre d'affaires sur ces catégories de produits progresse significativement sur 2024 (+ 16.33 %, soit 370 k€ de chiffre d'affaires supplémentaire par rapport à la même période en 2023). **Nos investissements récents expliquent ces évolutions en progrès.**

Le chiffre d'affaires des Ports (hors ventes de carburant et boutique du port) s'établit donc à un montant de 28 613 k€ sur l'exercice 2024 contre 26 678 k€ sur l'exercice 2023, soit une progression des ventes sur l'année 2024 de + 7.25 %, soit 1 934 k€ supplémentaires de chiffre d'affaires.

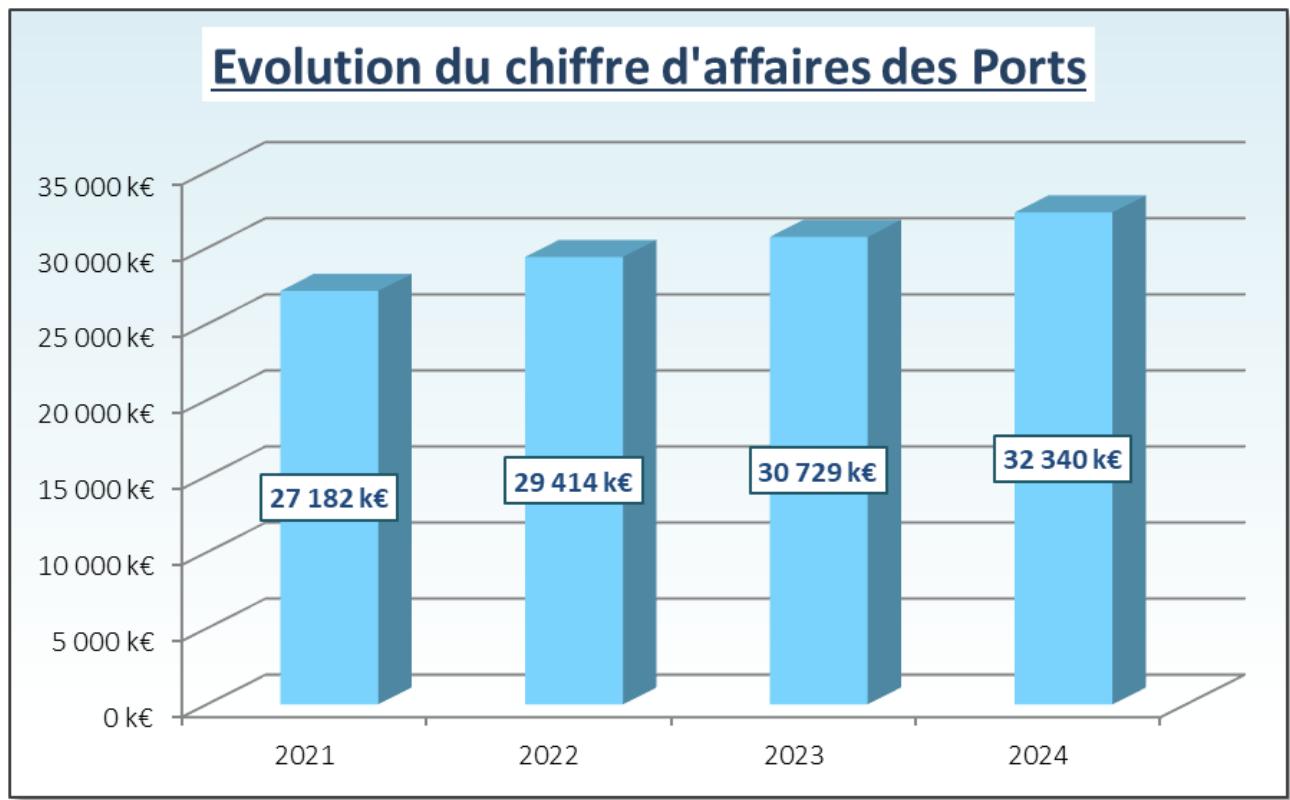
Bien que les ventes de la boutique du Port se développent (+13.5 %), les ventes de carburant sont en recul (globalement, - 8 % sur les ventes de marchandises constatés sur l'année 2024 par rapport à l'année 2023, soit une baisse de chiffre d'affaires de - 323 k€), ce qui impacte à la baisse le chiffre d'affaires global de la Compagnie.

Malgré cette baisse sur les ventes de carburant, globalement, le chiffre d'affaires des Ports est en progrès sur l'exercice 2024 par rapport l'exercice 2023 (+ 5.24 %, soit 1 611 k€ de chiffre d'affaires supplémentaire réalisé sur l'année 2024).

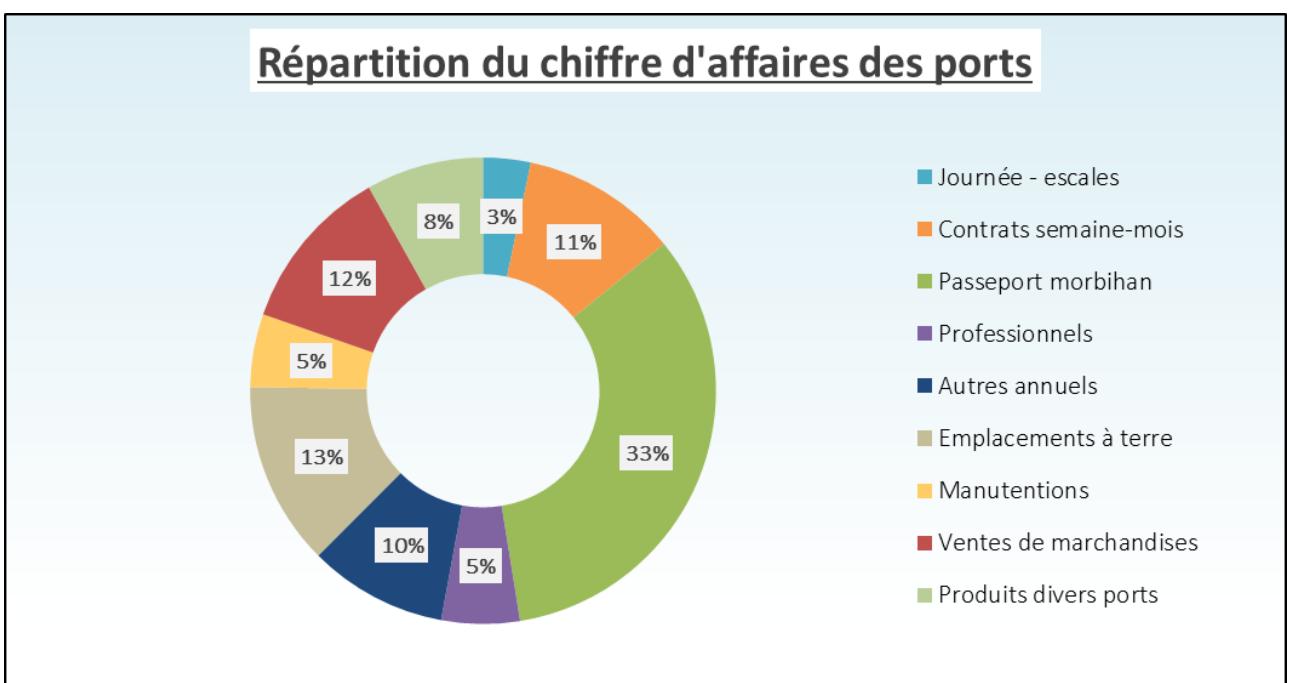
En ce qui concerne le chiffre d'affaires obtenu par les sites de patrimoine (Plouay-Manéhouarn, Gavrinis, Petit Mont), celui-ci augmente de **+ 8 % sur l'exercice 2024, soit une progression en volume de 106 k€.**

Compte tenu des grandes tendances commerciales développées ci-dessus, le chiffre d'affaires global de notre société est en progrès de + 5.36 %, soit 1 718 k€ de chiffre d'affaires supplémentaire sur l'année 2024 en comparaison à l'année 2023.

Sur les quatre derniers exercices comptables, les ports ont généré un apport supplémentaire de chiffre d'affaires de plus de 5 M€, illustré ci-dessous :



La répartition du chiffre d'affaires des ports par type de produits se présente ainsi :



➤ **La répartition du chiffre d'affaires 2024 :**

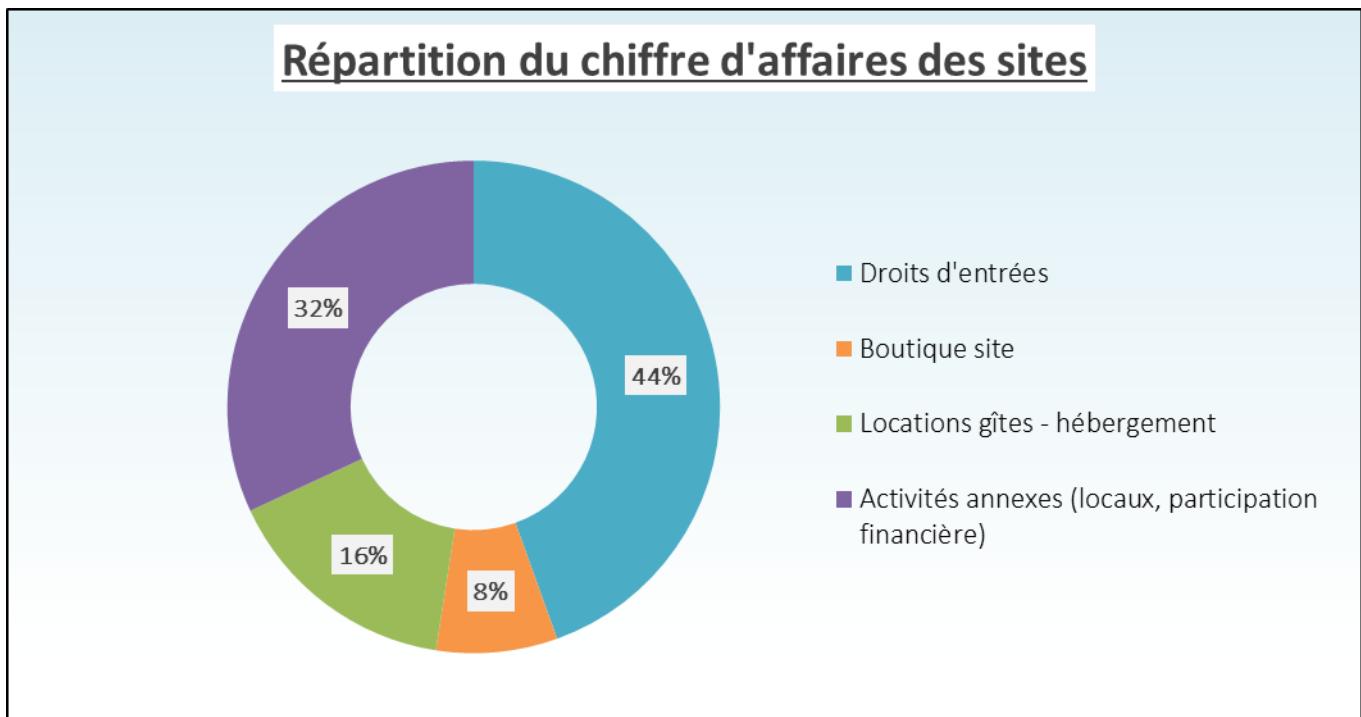
- Les locations à flot	:	62 %
	(Dont Passeport Morbihan : 33 %)	
- Les emplacements à terre	:	13 %
- Les manutentions	:	5 %
- Les ventes de marchandises	:	12 %
- Les produits divers	:	8 %

➤ **Avec une répartition quasiment identique en 2023 :**

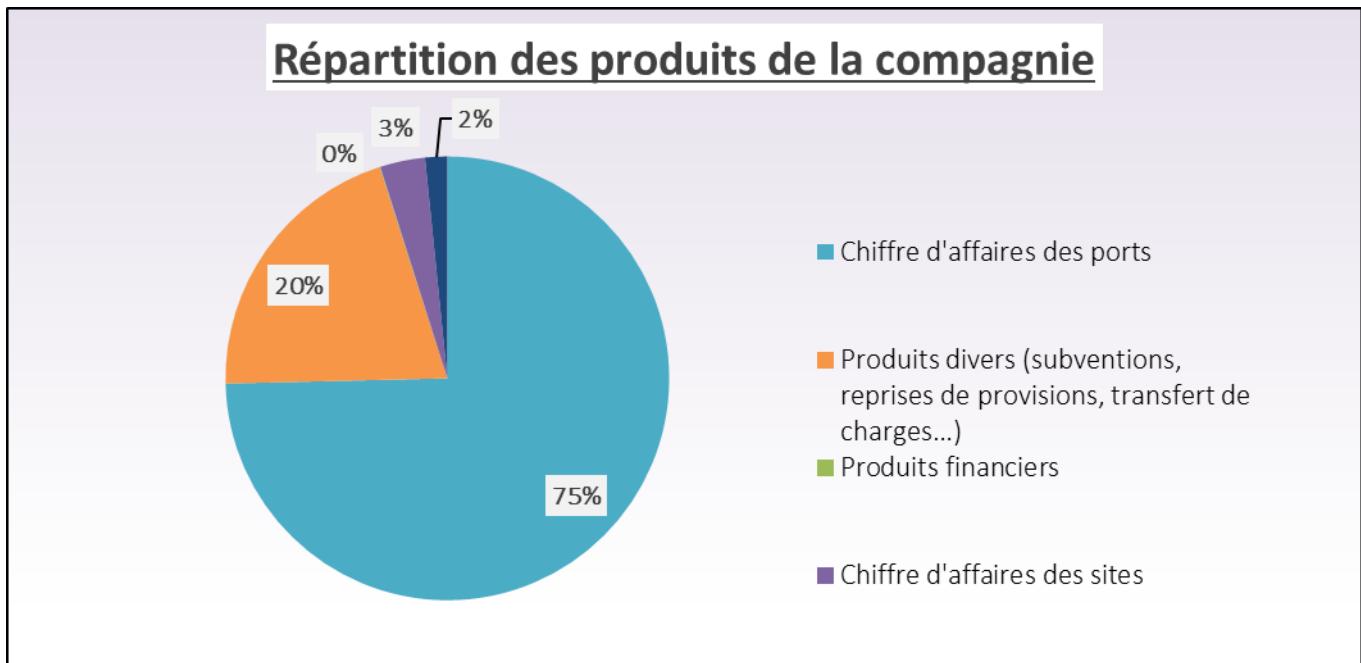
- Les locations à flot	:	62 %
	(Dont Passeport Morbihan : 33 %)	
- Les emplacements à terre	:	13 %
- Les manutentions	:	5 %
- Les ventes de marchandises	:	13 %
- Les produits divers	:	7 %

La Société s'appuie notamment sur le succès de son contrat phare, le « Passeport Morbihan » pour consolider son chiffre d'affaires. Les ventes enregistrées sur ce type de contrat atteignent 10 766 k€ en 2024 contre 10 077 k€ en 2023, soit 33 % du chiffre d'affaires généré par les Ports. La diversification des formules de contrats proposés aux plaisanciers (les « formules pro », les garanties de services mixtes « à terre, à flot », les garanties d'usage...) permet également de nombreux progrès.

La répartition du chiffre d'affaires des sites par type de produits sur 2024 :



La répartition globale des produits en 2024 est la suivante :



➤ Commentaires :

En ce qui concerne la répartition des **produits 2024 de la société**, il convient de souligner que le chiffre d'affaires **des ports représente 75 % du total des produits**.

Les sites touristiques représentent 3 % du chiffre d'affaires global.

D'autre part, les produits divers (**autres produits d'exploitation**), **soit 20 % du total des produits**, sont constitués **principalement** des **reprises de provisions pour renouvellement et gros entretien** pour un montant de **8 213 k€ (contre 6 938 k€ sur 2023)** et des **subventions complémentaires** à hauteur de **206 k€** qui financent ces renouvellements et gros entretien (**essentiellement pour le projet du Crouesty**).

La forte hausse des autres produits d'exploitation est donc liée au fort développement des reprises de provisions consécutives à l'orientation des provisions décidée par le comité des finances (concentrer les provisions sur les dragages prévus dans les Ports), et donc également, à la réalisation effective des opérations de dragages sur les Ports du Crouesty, de Locmiquélic, et de La Trinité Sur Mer, dont les charges de gros entretien étaient déjà provisionnées dans les précédents bilans.

Par ailleurs, les postes de **transfert de charges (remboursements sociaux, d'assurances, et divers...)** figurent également dans cette catégorie de produit pour un montant de **255 k€** (contre 304 K€ en 2023).

Enfin, **les produits exceptionnels** représentent 2 % du total des produits de la Société. Ils sont constitués principalement de la quote-part d'amortissements des subventions d'équipements au compte de résultat pour **603 k€** (contre 504 K€ en 2023). Il est nécessaire de faire cette distinction entre les investissements immobilisés inscrits à l'actif du bilan, les subventions d'équipements et les gros entretiens enregistrés au compte de résultat et des subventions accordées pour ces gros entretiens et renouvellements.

2.2 L'évolution des charges 2024

Le montant global de toutes les charges supportées par la Compagnie (d'exploitation, financières et d'investissements) s'élève à **41 150 k€ en 2024** contre 40 036 k€ en 2023.

L'évolution par grandes catégories de charges peut être présentée dans le tableau ci-dessous :

CHARGES	2024	2023	Evolution en %
Achats	5 313 148 €	5 739 933 €	-7,44%
Services extérieurs	9 065 025 €	9 372 709 €	-3,28%
Autres services extérieurs	2 300 570 €	2 440 547 €	-5,74%
Impôts et taxes	1 399 727 €	1 277 570 €	9,56%
Charges de personnel	10 581 248 €	10 200 844 €	3,73%
Dotations d'exploitation	7 370 617 €	6 914 017 €	6,60%
Charges financières	1 173 910 €	1 059 386 €	10,81%
Autres charges	2 758 452 €	1 878 038 €	46,88%
Locations	1 186 811 €	1 152 852 €	2,95%
Total charges société	41 149 507 €	40 035 897 €	2,78%

➤ Commentaires :

Les « achats » sont constitués principalement de l'acquisition du carburant pour ravitailler les stations gérées par la Compagnie (LE CROUESTY, LA TRINITE SUR MER et SAINT PHILIBERT, QUIBERON, ARZAL CAMOEL et HOUAT) et des produits revendus en boutique du Port. **La baisse des achats de marchandises (- 427 k€ ; - 7.4 %) est corrélative à la diminution du chiffre d'affaires de ventes de carburant sur 2024.**

Les charges d'énergie (électricité, eau...) et de fluides figurent également dans ce poste de charges (les achats consommés). Il convient de souligner sur l'exercice 2024 la diminution des charges d'électricité et d'eau (- 152 k€ sur l'année 2024, -10 % par rapport à la charge supportée sur l'année 2023) qui ont été bien contenues.

Les « services extérieurs » regroupent les postes de gros entretiens des Ports, entretien- réparation des biens ; Ainsi que les primes d'assurances et les opérations de sous-traitance (manutentions, transport maritime pour GAVRINIS etc...). Ils sont en baisse de 3 %.

Les charges d'entretien et de gros entretien ont été dans l'ensemble bien maîtrisées sur l'exercice 2024. Il convient aussi de noter la constatation sur l'exercice 2024 de la totalité de la charge définitive sur la future écluse d'Arzal, c'est-à-dire la part du coût total de construction de la nouvelle écluse anti-salinité incombant à la Compagnie des Ports du Morbihan, soit 1 400 k€ (10 % du coût total prévu pour la nouvelle écluse anti-salinité). Cette somme sera versée dans les années à venir à EAUX et VILAINE lors de la réalisation des travaux. Elle est d'ores et déjà provisionnée dans le bilan 2024 de la Compagnie pour sa totalité.

Le total du compte dédié à **ces gros entretiens des Ports** (essentiellement les dragages et le renouvellement des enrobés au CROUESTY, ainsi que le coût futur relatif à l'écluse anti-salinité d'Arzal) s'élève à 5 859 k€ sur 2024 contre 6 438 k€ sur 2023.

Pour exemple, l'impact des charges de dragages sur le compte de résultat est neutralisé par la reprise de provision du même montant comptabilisée dans les produits de la Société car ces opérations de dragages réalisées étaient déjà provisionnées dans nos bilans précédents.

Les « autres services extérieurs » comprennent notamment les coûts de promotion, animation et communication de la Société, et notamment, la gestion du « Passeport escales » ; Mais également, les frais de télécommunication, honoraires, services bancaires etc. **Ces autres charges externes ont également été maîtrisées sur l'exercice 2024, entraînant une baisse de ces charges de plus de 5 %.**

Les « impôts et taxes » sont constitués de la charge annuelle de taxe foncière, CVAE, taxes sur salaires, taxes ordures ménagères, contribution foncière, taxes de séjour etc...**La charge relative aux taxes foncières et ordures ménagères est en progression (+33 k€, + 4.8 %).** Les taxes calculées sur les salaires progressent également (+ 82 k€) corrélativement à l'augmentation de la masse salariale. A contrario, la charge de CVAE est en léger recul du fait de la baisse du taux appliqué au calcul (-5 k€).

Les « **charges de personnel** » comprennent les salaires bruts versés par la Société durant l'année 2024 et les charges sociales s'y rattachant : **Elles progressent sur 2024 de +3.73 % (soit + 380 k€), néanmoins la progression est contenue sur 2024 car en 2023, ces charges avaient progressé de + 12.6 %.** Ces hausses annuelles sont la conséquence des différentes revalorisations du point d'indice appliquées aux salaires sur l'exercice 2023 et 2024. Par ailleurs, **l'évolution des coûts de personnel est également à mettre en parallèle avec le développement des activités portuaires (nouveaux ports, nouvelles activités, ingénieurs supplémentaires).**

Les « **dotations d'exploitations** » sont détaillées principalement par les charges d'amortissements des investissements immobilisés réalisés par la Compagnie et exploités (**4 951 k€ en 2024** contre 4 610 K€ en 2023), ainsi que les provisions pour gros entretien (le coût des dragages qui est provisionné) qui représentent 2 341 k€ en 2024 contre 2 192 k€ en 2023.

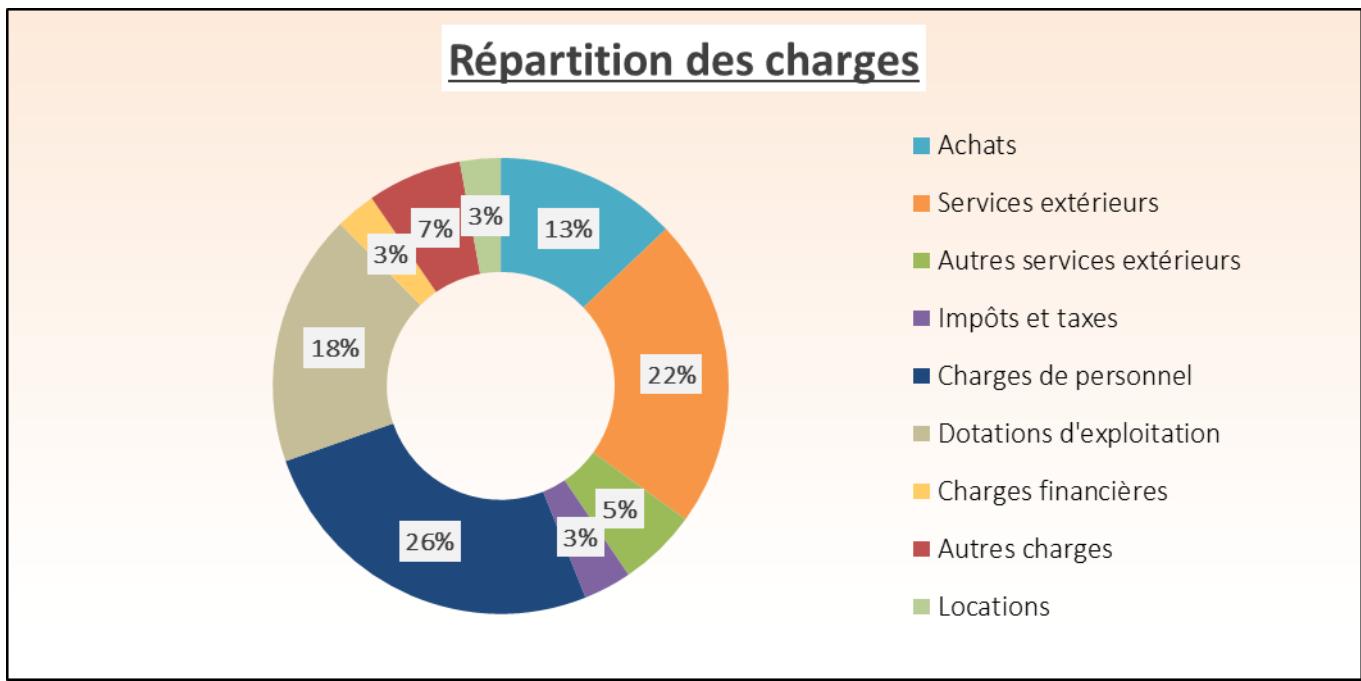
Les charges d'amortissements des immobilisations sont donc en hausse de 341 k€ du fait du volume très conséquent des investissements réalisés et mis en service sur les deux derniers exercices (2023 et 2024).

Les « **charges financières** » sont principalement constituées des **intérêts des emprunts** : Elles augmentent légèrement sur 2024 (**1 174 k€ en 2024** contre **1 059 k€ en 2023**) mais apparaissent tout de même maîtrisées compte tenu du niveau d'investissements réalisés sur 2024 et de la progression des taux d'intérêts d'emprunts ces dernières années.

Les « **autres charges** » (2 758 k€ sur 2024 contre 1 878 k€ sur 2023) sont en nette progression (+47 %). Elles englobent les redevances versées aux collectivités, ainsi que l'intéressement, l'impôt sur les Sociétés et les charges exceptionnelles. **La progression du résultat de la Société a eu aussi pour conséquences des charges d'impôts, d'intéressement et de participation des salariés plus élevées.**

Enfin, les « **locations** » comprennent les locations de biens immobiliers (bâtiments), mobiliers (véhicules, engins, vélos...) et d'emplacements à terre (ex : Le port à sec à LA TRINITE SUR MER). Cette charge progresse d'environ 3 % entre 2023 et 2024.

La répartition de ces charges en 2024 se présente ainsi :



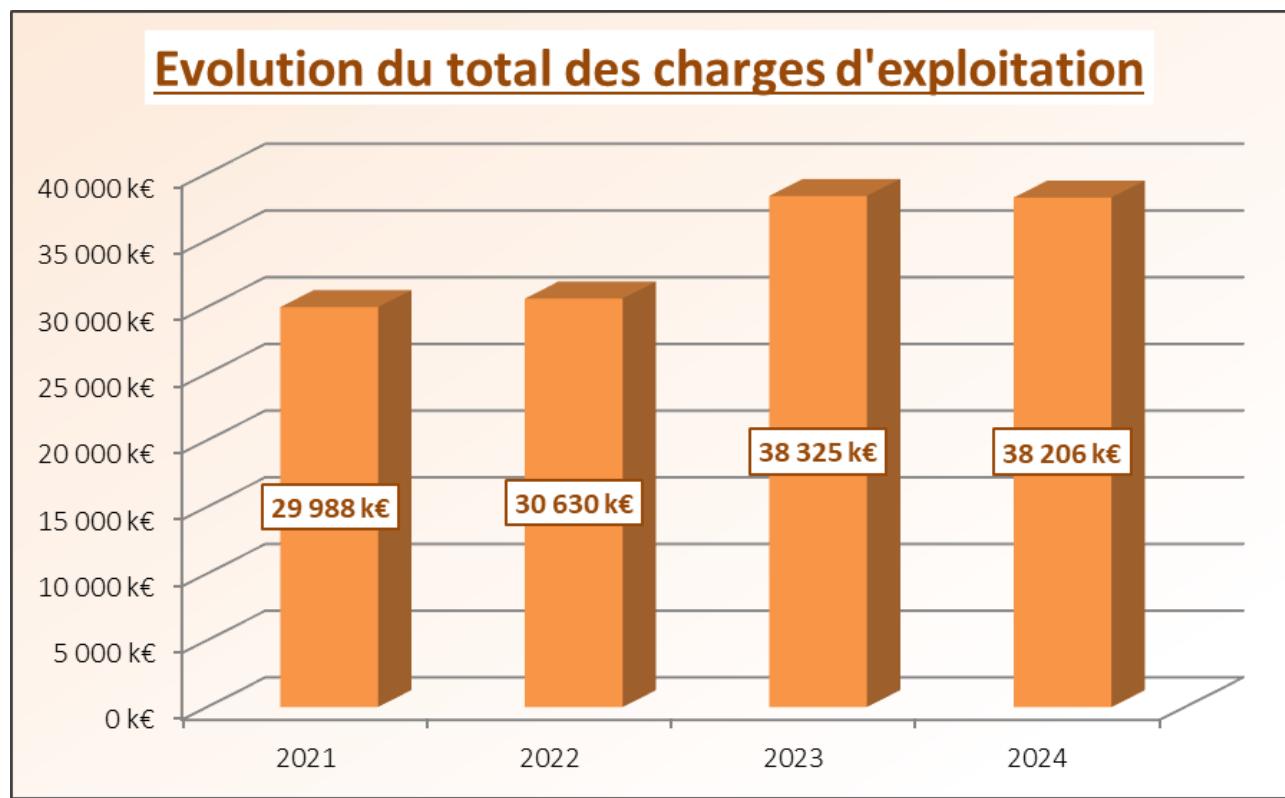
➤ Commentaires :

Les principales charges supportées sont :

- **Les charges de personnel (salaires et charges sociales) qui représentent 26 % du total des charges de la société ;**
- **Les dotations d'exploitation pour 18 % (amortissements des immobilisations, provisions pour gros entretien – renouvellement, provisions pour dépréciation des créances clients) ;**
- **Les « services extérieurs » pour 22 % (travaux de gros entretien, entretien et réparations, assurances, sous-traitance) ;**
- **Les achats pour 13 % (achats de carburant et achats consommés (électricité, eau, combustible etc...)).**

Pour l'analyse des principales évolutions des postes de charges, se référer aux commentaires ci-dessus, page 47 à 50).

L'évolution des charges d'exploitation sur les quatre dernières années peut être caractérisée par :



2.2.1 Evolution des charges liées à l'investissement en 2024

La dotation aux provisions pour gros entretiens, comptabilisée au compte de résultat de la Compagnie, s'établit à **2 341 k€ sur 2024** contre 2 192 k€ en 2023.

➤ Elle se décompose principalement ainsi :

Pour le port de LA TRINITÉ SUR MER, une provision d'un montant de **740 k€** est comptabilisée en charge au compte de résultat 2024 afin de faire face dans les années à venir aux **dragages du Port** ;

Pour le port du CROUESTY, une provision d'un montant de **900 k€** est comptabilisée en charge au compte de résultat 2024 afin de faire face en **2025 à la fin des travaux de renouvellement des enrobés** ;

Pour le port de LOCMIQUÉLIC, une provision d'un montant de **145 k€** est comptabilisée en charge au compte de résultat 2024 afin de faire face sur ce même exercice à la fin de la seconde opération de dragages (cette dotation étant par ailleurs reprise sur ce même exercice au regard des travaux réalisés) ;

Pour le port d'ETEL, une provision d'un montant de **60 k€** est comptabilisée en charge au compte de résultat 2024 afin de faire face dans les années à venir aux dragages du Port ;

Pour le port de QUIBERON – Port Haliguen, une provision d'un montant de **450 k€** est comptabilisée en charge au compte de résultat 2024 afin de faire face dans les années à venir aux dragages du Port (seconde phase) ;

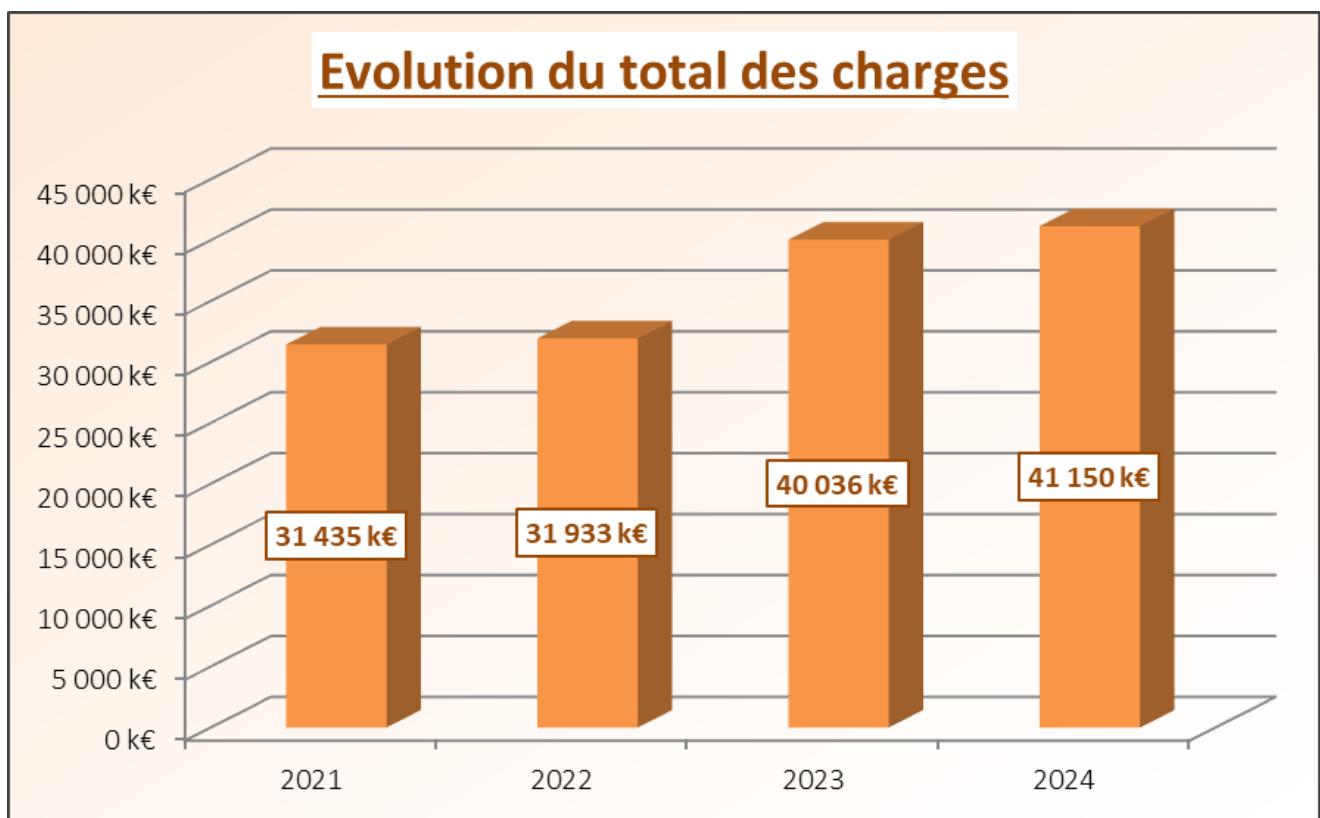
Pour le port d'HOËDIC, une provision d'un montant de **46 k€** est comptabilisée en charge au compte de résultat 2023 afin de faire face dans les années à venir à une opération de dragages du Port.

Tous ces travaux de gros entretien provisionnés seront comptabilisés en charges l'année de leur réalisation et la provision ainsi constituée sera alors reprise (produit) au compte de résultat. La provision pour gros entretien des Ports est justifiée par l'obligation d'entretien et de réparation contenue dans le contrat de concession des ports départementaux passé avec le département.

Il est rappelé que les provisions pour gros entretiens ont vocation à être composées principalement, voire quasi exclusivement, par des charges de dragages à venir.

Sur l'exercice 2024, les changements d'estimations sur les projets en cours ont donné lieu à des reprises de provisions pour un montant total de 3 839 k€, constatés en produit sur l'exercice 2024. Par ailleurs, les travaux de gros entretiens réalisés sur l'exercice ont généré une reprise de provision complémentaire à hauteur de 4 374 k€. Le plan de provisions pour gros entretien est présenté en annexe n° 6.

L'évolution du niveau des charges globales s'établit ainsi sur les quatre derniers exercices :



2.3 Le Résultat net de la Société est en hausse en 2024

Après constatation du résultat exceptionnel (+ 595 k€), constitué principalement de l'amortissement des subventions d'équipements (produits de 603 k€), ainsi que de l'impôt sur les sociétés (charge de 763 k€) et de l'intéressement et participation des salariés (charge de 904 k€), le résultat net s'établit à un bénéfice net d'un montant de 2 187 834.57 € sur l'exercice 2024.

En conclusion, pour expliquer l'évolution de ce résultat net 2024 par rapport à celui de 2023 (708 043€), soit une augmentation du résultat net de la Société de + 1 480 K€, le Conseil d'Administration donne à l'Assemblée Générale les principales explications détaillées suivantes :

L'évolution du résultat net est donc liée principalement à deux constats :

1. Le résultat lié à l'activité et à l'exploitation des Ports et sites est en net progrès ;
2. Nos choix d'orientation des provisions pour gros entretiens (dragages) ont également fait croître notre résultat net.

Ces deux évolutions peuvent être résumées par :

1. Le résultat lié à l'exploitation, en réalité notre résultat courant a évolué de 2.373 K€ à 3.635 K€, soit une hausse de + 1.262 K€ expliquée principalement par :

- La croissance du chiffre d'affaires explique une part de ce progrès :
+ 1,8 M€ de Chiffre d'affaires en 2024 (33,8 M€ en 2024 / 32 M€ en 2023)

Pourtant, les objectifs des « feuilles de route de chiffre d'affaires » n'ont pas tous été parfaitement atteints (météo capricieuse, réorganisation, travaux ...) pour certains ports.

Les premiers effets de nos investissements en locaux sont constatés (+ 403 K€ de chiffre d'affaires en 2024). Les redevances seront d'ailleurs encore meilleures en 2025.

Mais surtout, le résultat s'explique par une très bonne maîtrise de nos charges d'exploitation. Elles ont augmenté de + 538 K€ seulement en 2024. Les équipes ont été très attentives à la mise en œuvre des choix de direction :

- Coût global ressources humaines +3,7 %
- Achats électricité et eau en baisse
- Dépenses d'entretien, de numérique et de promotion, bien maîtrisées

Ce bon résultat correspond à nos attentions d'économie et de bon « discernement » de nos dépenses.

2. L'effet des provisions pour gros entretien sur le compte de résultat se traduit par un impact positif sur 2024 de + 1.294 K€, par rapport à 2023. Cette évolution se justifie en grande partie par des changements d'estimations effectués sur l'exercice, en lien principalement avec leôle Eric Tabarly à La Trinité Sur Mer. Cette décision est conforme à nos choix actuels de préparation de l'avenir et entérinée par le comité des finances du 4 octobre 2024.

Pour autant, ces deux premiers « soldes intermédiaires » :

- Résultat d'activités :	+1.262 K€	- Soit <u>+2.556 K€</u>
- Impacts provisions :	+1.294 K€	

Ont aussi eu pour conséquence des charges d'impôts, d'intéressement et de participation des salariés plus élevées en 2024 :

- Impôts / Sociétés	+557 K€
- Intéressement	+263 K€
- Et participation	+258 K€

La participation sera à verser pour la première fois de façon aussi importante. Cela s'explique par le niveau de résultat et du rapport salaires / valeur ajoutée.

Ainsi, finalement, cet exercice 2024 voit les parties prenantes valorisées :

- Les actionnaires	+2.187 K€ (résultat net)
- L'Etat / Impôts/ Société	765 K€
- Les salariés (Intéressement, participation, et forfait social)	883 K€

En conclusion, l'exercice 2024 a été satisfaisant malgré le contexte économique incertain.

Les réponses apportées ont été adaptées et nos interventions pour poursuivre nos investissements et renforcer la qualité de nos services ont été organisées conformément à la demande de nos actionnaires. Le résultat net de l'exercice 2024, après un résultat net positif de 708 043 € en 2023, est bénéficiaire d'un montant de 2 187 835 € pour les raisons évoquées ci-dessus.

3. Activité de la société en matière de recherche et de développement

NEANT

4. Evénements postérieurs à l'établissement des comptes annuels 2024

NEANT

Perspectives

Le chiffre d'affaires annuel en progression sur l'exercice 2024 permet de présenter une poursuite de notre croissance.

Tout d'abord, les choix de mise en œuvre des investissements et d'adaptation continue de notre patrimoine productif sont confirmés. Les projets d'aménagement des ports, préparés avec rigueur, se poursuivent.

Nos orientations arrêtées par notre conseil d'administration et nos stratégies de transition énergétique et environnementale sont adaptées et valoriseront nos actifs et nos choix commerciaux.

Le début de l'exercice 2025 se caractérise par une croissance du chiffre d'affaires générée par les Ports de l'ordre de + 5 % (+ 1 100 k€) à fin mai 2025 par rapport à fin mai 2024.

En restant prudent, cette évolution sur 2025 est plutôt favorable, la hausse tarifaire étant dans l'ensemble de + 2.5 %, avec quelques nuances cependant, la progression actuelle du chiffre d'affaires est située à + 5 % (donc supérieure de 2.5 % environ à l'augmentation tarifaire), la tendance 2025 est donc plutôt positive mais reste à confirmer dans les mois à venir et notamment sur la période estivale. Les investissements réalisés sont un facteur déterminant. Les ressources après travaux s'accroissent en effet nettement.

Les incertitudes liées au contexte économique général influencent les comportements de nos clientèles et nos achats. Notre vigilance est constante. Nous nous remettons en cause pour sans cesse évoluer et nous adapter.

La qualité de notre gouvernance, notre avance commerciale, mais aussi notre réseau de services, sont aussi de réels avantages. Le défi des compétences et du recrutement est aussi un objectif permanent. La réussite de la plateforme « maplacedeportenmorbihan.com » et les nouveaux projets mis en place sont aussi des moyens attractifs pour fidéliser et motiver nos équipes.

La coopération « groupe » avec Atout Ports stimule aussi de nouvelles productions.

Dans ce contexte, les résolutions proposées à l'assemblée générale consolident la valeur du projet d'entreprise. L'affectation du résultats 2024 en fonds propres (réserves et report à nouveau) démontrent la qualité des choix et notre volonté de faire face aux évolutions de notre marché et aux changements.

Notre goût du progrès et de réalisation d'investissements de long terme trouve ainsi des réponses concrètes pour valoriser nos ports et nos sites et réussir le développement économique, touristique et de loisirs voulu par le Département du Morbihan.

III – Nomination des commissaires aux comptes

La désignation des Commissaires aux comptes est proposée à l'approbation de l'Assemblée Générale à titre ordinaire en 4ème résolution.

En effet, le mandat actuel des commissaires aux comptes titulaire et suppléant d'une durée de 6 exercices arrive à échéance à l'assemblée générale devant statuer sur la clôture des comptes au 31 décembre 2024. Dans ce contexte, l'assemblée générale ordinaire doit procéder au renouvellement du mandat légal du commissaire aux comptes titulaire et, le cas échéant, du commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de 6 exercices, tel que prévu par les dispositions légales.

Il est rappelé que la finalité de la mission de commissaire aux comptes est de contribuer à la fiabilité de l'information financière donnée et par la même occasion de concourir à la sécurité de la vie économique et sociale de la Société, tant pour les besoins de gestion et d'analyse interne à l'entreprise que pour les besoins de l'ensemble des partenaires ou les tiers intéressés par celle-ci.

Pour former son opinion sur les comptes annuels, l'auditeur externe procédera à un audit en appliquant les normes internationales. Ces contrôles ne sauraient être exhaustifs : ils sont faits par des sondages et sont fonction de l'évaluation faite par le commissaire aux comptes de la qualité des systèmes comptables et de contrôle interne en vigueur dans l'entreprise.

Les interventions et les missions en matière de commissariat aux comptes sont définies par le code de commerce.

La consultation organisée a eu pour objet de confier à un commissaire aux comptes l'exécution des missions relevant du contrôle légal et de la certification des comptes en application des dispositions des articles L 225-218 et suivants, L 225-40, L 820-1 à L 823-20 et R 225-161 et suivants et R 821-1 à R 823-21 du code de commerce.

2- Rapport du commissaire aux comptes sur le bilan et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Après la présentation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration, **le commissaire aux comptes donne lecture de son rapport sur les comptes annuels 2024.**

3- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

Le commissaire aux comptes donne lecture de son rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du code de commerce.

D'autre part, la liste des conventions passées avec nos actionnaires est présentée en **annexe n° 7**. Sa variété est réelle. A la fois la diversité des ports mais également des missions au service des collectivités.

Les partenariats avec les collectivités actionnaires se développent, illustrant le dynamisme des relations et des collaborations, ainsi que la confiance accordée à la Compagnie des Ports du Morbihan.



4- Résolutions de l'assemblée générale à titre ordinaire

1ère Résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2024

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration et le rapport du Commissaire aux comptes, **approuve les comptes annuels concernant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le bilan** tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports par le Conseil d'Administration, et donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice. Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas, au regard de l'article 39.4 du code général des impôts, de dépense non admise dans les charges déductibles.

Cette résolution

2ème Résolution : Approbation des conventions réglementées

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du code du Commerce, **l'Assemblée générale approuve les conventions sur lesquelles porte ce rapport.**

Cette résolution

3ème Résolution : Affectation du résultat 2024

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2024 s'élevant à **2 187 834.57 €** de la manière suivante :

- Pour 109 391.73 € en réserve légale
- Pour 2 078 442.84 € en report à nouveau

Il est précisé que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été de :

Exercices	Nombre d'actions	Dividende distribué par action	Avoir fiscal ou abattement par action
Exercice 2021	157 203	0 €	Sans objet *
Exercice 2022	157 203	0 €	Sans objet *
Exercice 2023	157 203	0 €	Sans objet *

* Aucun associé personnes physiques

Cette résolution

4ème résolution : Désignation des commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions de l'article L 823.3 du code du commerce, le mandat du Commissaire aux comptes est fixé pour une durée de six exercices.

Le mandat actuel prend fin avec l'arrêté des comptes 2024. Une consultation a été organisée aux fins de nommer un nouveau Commissaire aux comptes.

En application de l'article L.225-228 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée générale du 16 juin 2025 la nomination d'un commissaire aux comptes pour les 6 exercices comptables à venir.

A cet effet, et considérant le rapport d'analyse des offres reçues, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes attribué à la Sas Cabinet Colin Henrio – Ouest Conseils – dont le siège social est situé à Vannes (56003) 36A boulevard de la Résistance – en qualité de commissaire aux comptes titulaire représenté par M. Mickaël GOUVARY.

M. Florent MICHEL, du cabinet Ouest Conseils Audit – domicilié professionnellement : 3 Allée François bazin – CS 23023 – 29334 QUIMPER cedex – est désigné commissaire aux comptes suppléant.

Ces nominations interviennent pour une durée de six (6) exercices sociaux, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

5ème résolution : Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution



IV - Orientations générales

Le projet de la Compagnie des Ports du Morbihan est celui de ses collectivités actionnaires. Cet enjeu de valoriser les ports et sites confiés et de mettre en œuvre des services en lien avec toutes les parties prenantes est un défi.

Il nécessite la mobilisation de toutes nos équipes et une grande attention. Nous devons maintenir une diversité de réponses à des demandes toujours différentes et individualisées.

Nous poursuivons notre développement. Il est équilibré. Avec le goût du progrès et notre détermination pour donner de la qualité aux missions de service public qui nous sont confiées.

V - Questions diverses

1- Port du Croesty-Arzon - Acquisitions foncières sur la zone du Rédo

La gestion dynamique des places à flot implique une logistique fine de manutentions des navires, en-dehors de leur période de navigation.

Cette ambition se traduit par de nouveaux besoins fonciers, permettant le développement d'une offre à terre qui repose sur trois paramètres déterminants :

- La proximité des moyens de mise à l'eau (cale, darse élévateur),
- Des services et des équipements de manutention adaptés pour le transfert des attelages,
- De nouvelles formules contractuelles, mixant les périodes à terre et à flot des bateaux.

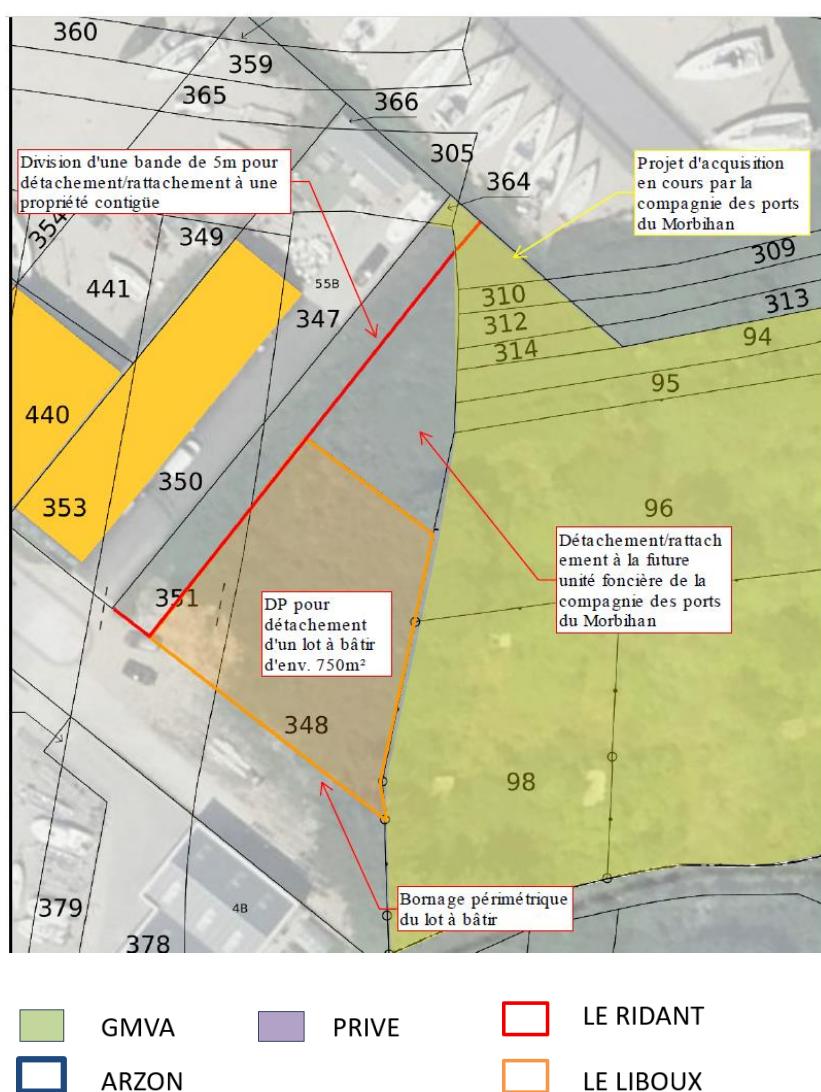
Le succès de la plateforme nautique du Rédo repose sur un juste équilibre entre ces trois paramètres.

Réalisée en deux phases, à partir de 2012, la plateforme technique du Rédo, permet aujourd'hui d'accueillir jusqu'à 200 places pour des navires de 7 à 15 mètres sur une emprise foncière de l'ordre de 23 000 m².

Après échanges avec la commune d'Arzon et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA), il nous est proposé de saisir différentes opportunités foncières nous permettant, à court terme, de procéder à une extension de la plateforme nautique, pour une surface totale de l'ordre de 4 572 m², au prix de 118 872 € H.T, frais en sus, se répartissant comme suit :

- 1 350 m² auprès de la commune d'Arzon au prix de 35 100 € H.T et frais de bornage (Accord formulé par délibération du CM le 24 mars 2025),
- 3 222 m² auprès de GMVA au prix de 83 772 € H.T et autres frais (Décision en date du 19 mai 2025).

La parcelle privée BS N°95, d'une surface de 166 m², est en cours de négociation au prix de 26 € /m².



Nous sollicitons l'accord de l'Assemblée Générale :

Pour procéder à ces acquisitions foncières auprès de GMVA et de la commune d'Arzon, et donner tous pouvoirs à son Président pour engager la Société dans leurs mises en œuvre.

Pour rétrocéder une partie du foncier à deux artisans locaux (une bande de 5 m de large au profit de la SARL LE RIDANT, société riveraine qui souhaite élargir son emprise et de l'entreprise de maçonnerie LE LIBOUX qui souhaite s'implanter sur une parcelle de 750 m².

Cette extension de la plateforme nautique devrait nous permettre d'accueillir une quarantaine de navires supplémentaires, après aménagement.

La délibération de notre Assemblée Générale est donc demandée par son Conseil d'Administration pour entériner ces différents points exposés si dessus.

2- Port de Pénerf-Damgan : bail emphytéotique avec la commune de Damgan sur l'emprise de la Maison de l'huître

Par convention en date du 13 décembre 2021, la COMMUNE de Damgan, en tant que concessionnaire du port départemental de Pénérf-Damgan, a confié à la COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN la sous-concession du port avec des objectifs d'investissements et de services à réaliser et à faire évoluer avec un terme fixé au 31 décembre 2030, date de fin de la concession du port.

L'article 5 de la sous-concession mentionne la mise à disposition de terrains, ouvrages et matériels, appartenant à la commune, situés hors concession, mais néanmoins utiles à l'exploitation du port.

Il en va ainsi de la Maison de l'huître, hors périmètre portuaire, dont une partie est affectée à l'accueil de la Société Nationale de Secours en Mer (SNSM).

Après différents échanges avec la station locale sur les besoins immobiliers des Sauveteurs en mer, un projet neuf, d'une surface de l'ordre de 100 m², a été considéré plus adapté qu'une réhabilitation de la Maison de l'huître.

Pour permettre à la COMPAGNIE d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cet investissement, la commune met à notre disposition le terrain d'assiette situé dans la cour de la maison de l'huître (nouvelle parcelle cadastrée section AB, numéro 340 d'une surface de 227 m²) afin d'y édifier, sous maîtrise d'ouvrage de la COMPAGNIE, des locaux destinés à l'accueil de la station locale de la SNSM ainsi qu'un atelier pour nos besoins propres.

Nous sollicitons donc l'accord de l'Assemblée Générale sur les points exposés ci-dessous :

Conformément à nos accords avec la commune de Damgan, la mise à disposition serait réalisée moyennant la signature d'un bail emphytéotique administratif d'une durée de 50 ans.

La SNSM occupera le local à titre gratuit pour une durée minimum de 40 ans ; aussi, le bail ne donnera pas lieu au versement d'un quelconque loyer par la COMPAGNIE au profit de la commune.

Et afin de donner tous pouvoirs à son Président pour engager la Société dans le cadre de la signature du bail emphytéotique avec la commune de Damgan.

